Université de Montréal

L'exploration du modèle des vies saines auprès de détenus dans un milieu de réinsertion
sociale encadré par un modèle de gestion du risque.

Par David Perez-Des Rosiers

École de criminologie, Faculté des Arts et Sciences

Rapport de stage présenté à la Faculté des arts et des sciences en vue de l'obtention du grade de Maîtrise (M. Sc.) en criminologie option intervention.

Décembre 2015

© David Perez-Des Rosiers, 2015

RÉSUMÉ

La réinsertion sociale des délinquants est centrale dans la criminologie d'aujourd'hui et il existe différentes idéologies en ce qui concerne le processus de réinsertion sociale qui est le plus efficace. En considérant cet aspect, nous nous intéressons au modèle de réinsertion des vies saines (Good lives model) qui est relativement récent et peu abordé dans le présent système correctionnel canadien. Nous explorerons la possibilité d'appliquer les différents principes qui le régissent à l'intérieur du Service correctionnel du Canada. Ainsi, nous voulons étudier la compatibilité, le cas échéant, du modèle des vies saines auprès de délinquants en réinsertion sociale dans un contexte de gestion du risque. Pour ce faire, nous employons une méthodologie qualitative d'études de cas comprenant des observations, des entretiens ainsi que des informations inscrites aux dossiers pour faire ressortir les différents aspects des deux modèles de réinsertion sociale. Cette méthodologie permet de conclure qu'il est possible d'appliquer certains fondements du modèle des vies saines proposé par Ward à l'intérieur du contexte actuel. Par contre, l'encadrement et les règles qui régissent le présent contexte de gestion du risque s'opposent à l'idéologie du modèle des vies saines, ne permettant pas une application complète de celui-ci. À la lumière de ces résultats, des hypothèses sont avancées dans le but d'assouplir le présent cadre de réinsertion sociale adopté par le Service correctionnel du Canada.

Mots clés: modèles des vies saines, risque-besoin-réceptivité, réinsertion sociale, délinquants, service correctionnel du Canada, études de cas, gestion du risque.

ABSTRACT

The social reintegration of offenders is a focus point in modern criminology and different ideologies concerning its effectiveness exist. Considering this aspect, the present study based on the Good lives model, which is a relatively new social reinsertion model that has been minimally utilized by the Correctional service of Canada (CSC). We are exploring the possible application of the Good lives model principles in the actual correctional context. More specifically, we wish to study the compatibility of the Good lives model with offenders in halfway house inside a context of risk management that is using the Risk-Need-Responsivity model. To do so, we use a qualitative methodology based on case studies, using observations, interviews and file information to illustrate the aspects of the two models. This type of methodology allowed us to conclude that it is possible to apply certain aspects of the Good lives model proposed by Ward within a social reinsertion context. On the other hand, the principles and the frame of the actual context of risk management challenges the principles of the Good lives model, which do not allow an entire application of it. Based on our results, a few hypotheses are proposed tin order to make the actual framework used in different correctional settings of Correctional service of Canada more flexible.

Key words: Good lives model, risk-need-responsivity, social reintegration, Correctional service of Canada, case study, risk management, offenders.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	ii
Abstract	iii
Table des matières	iv
Remerciements	v
Abréviations	vi
Introduction	7
Chapitre 1 : État des connaissances et objectifs de l'étude	10
Réinsertion sociale	11
Le modèle risque-besoin-réceptivité	19
Le modèle des vies saines	24
Débat entre les deux modèles	30
Objectifs de cette étude	36
Chapitre 2 : Méthodologie	37
Approche qualitative	38
Contexte de l'étude	39
Chapitre 3 : Présentation des cas	48
Monsieur A	49
Monsieur B	57
Monsieur C	64
Monsieur D	72
Chapitre 4 : Discussion	79
L'applicabilité du modèle des vies saines : les possibilités	80
L'applicabilité du modèle des vies saines : les limites	82
Chapitre 5 : Conclusion	90
Bibliographie	94
Annexe	102

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont été présentes tout au long de mon cheminement universitaire. La réalisation d'une maîtrise n'est pas de tout repos et une page ne suffit pas pour nommer toutes les personnes qui m'ont soutenu et supporté dans l'accomplissement de celle-ci. J'ai eu la chance de côtoyer des personnes remplies de qualités qui m'ont fait grandir en tant que personne. La réalisation de cette maîtrise n'aurait pas été possible sans vous tous.

Un grand merci à Dianne Casoni, ma directrice de maîtrise, pour m'avoir aidé, conseillé et supporté tout au long du processus de la réalisation de ce projet. Madame Casoni a su m'orienter dans ce processus qui m'était inconnu en acceptant de me superviser. Merci également à Valérie Préseault, ma directrice de stage, pour son enseignement et sa disponibilité. Un grand merci à l'équipe du CCC Sherbrooke, particulièrement à Anouk Marchand, pour leurs conseils, leur temps et l'ambiance positive tout au long de mon stage. Merci à mes collègues de maîtrise, qui sont aujourd'hui mes amis, pour leur support et leur aide. Une pensée spéciale à tous les organismes qui m'ont donné la chance d'acquérir de l'expérience en intervention.

Je tiens à mentionner l'importance des amis proches au cours des dernières années qui m'ont accompagné tout au long de ce processus. Malgré les hauts et les bas, ils ont toujours été présents pour m'aider et me supporter. Un merci particulier à Olivier qui ma grandement supporté. Merci à l'ensemble des membres de ma famille pour leur présence, particulièrement à ma tante Diane qui a toujours été présente pour moi. Une pensée spéciale à mon oncle André qui fut une figure importante lors de mon enfance. Merci à ma marraine qui a su me transmettre sa passion pour la relation d'aide, mais au-delà de cela pour tout ce qu'elle a fait pour moi depuis que j'ai vu le jour. Finalement, le dernier remerciement revient à la personne la plus importante, ma mère, qui est une personne formidable et qui m'a inculqué des valeurs. L'ensemble des sacrifices qu'elle a fait pour moi m'a permis de devenir la personne que je suis aujourd'hui.

ABRÉVIATIONS

ALC : Agent de libération conditionnelle

ASRSQ: l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec

CCC: Centre correctionnel communautaire

CLCC: Commission des libérations conditionnelles du Canada

GPCSL: General personality and cognitive social learning

LO: Libération d'office

MVS: modèle des vies saines.

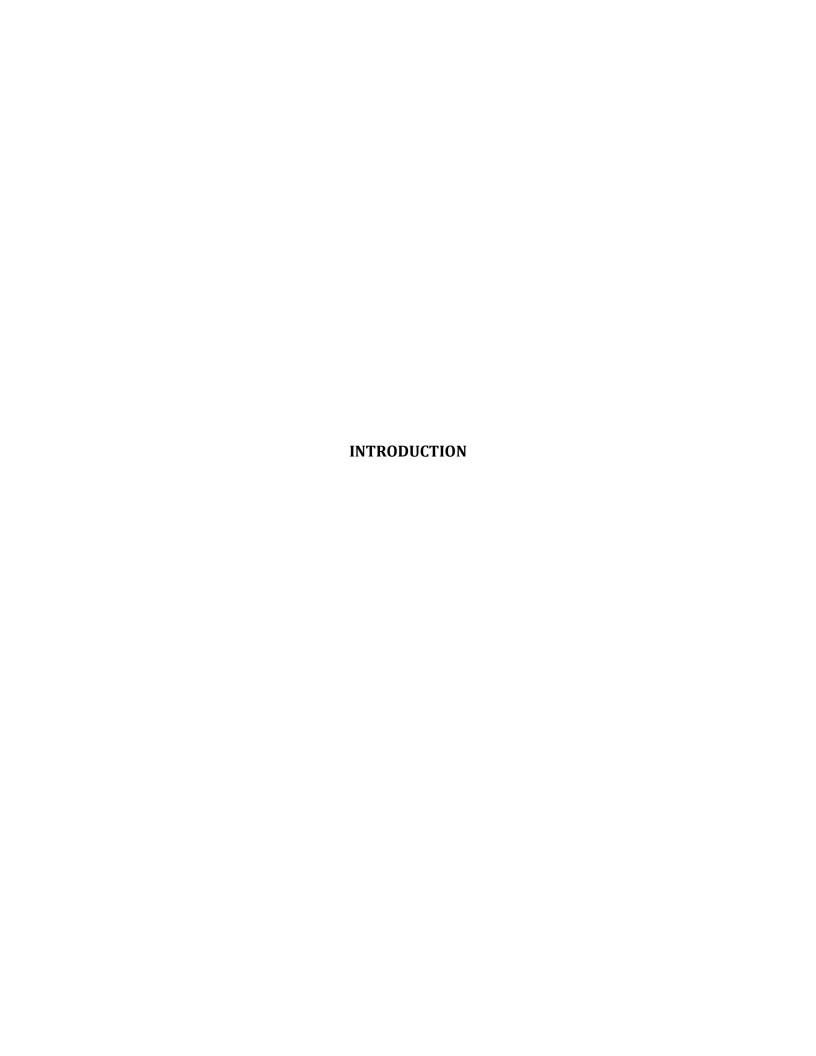
OSLD : Ordonnance de surveillance de longue durée

RBR: risque-besoin-réceptivité

SCC: Service correctionnel du Canada

SGD : Système de gestion des données

UNODC: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime



Hobbes percevait l'homme comme fondamentalement mauvais et régulé par la société. Dans une vision diamétralement opposée, Rousseau le voyait comme étant fondamentalement bon et soumis aux tensions de la société qui le menaient vers des comportements délinquants. Il n'y a pas de consensus sur cette question, mais nous savons que la notion de crime existe chez l'homme depuis des millénaires. La science qu'est la criminologie tente de cerner ce phénomène dans son ensemble. Un volet qui préoccupe nombre de criminologues est la réinsertion sociale des détenus et la diminution de la récidive.

De brillants ouvrages se sont penchés sur le désistement criminel, tels que Making Good : Hox Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives de Maruna (2001) et Crime in the Making : Pathways and Turning Points de Sampson et Laub (1995) pour ne nommer que ceux-là. Il existe actuellement différentes visions de la réinsertion sociale. Du modèle proposé Andrews et Bonta (2010) à celui de Ward (2002), de nombreuses divergences sont apparentes bien que l'objectif poursuivi soit le même, c'est-à-dire la diminution de la récidive.

L'objectif de ce rapport de stage consiste à explorer l'applicabilité des principes du modèle des vies saines (MVS) dans un milieu de réinsertion sociale employant un modèle de gestion du risque. Au cours du stage en CCC, l'ensemble des mesures prises auprès des hommes était régi par les principes du modèle risque-besoin-réceptivité (RBR). Toutefois, l'intérêt pour le modèle des vies saines est grand et l'exploration des principes véhiculés par ce modèle semble répondre à un vœu du milieu correctionnel qui base certains de leurs programmes correctionnels sur l'objectif d'amener les délinquants à vivre une vie saine. Pour ce faire, des études de cas de quatre hommes en transition à l'intérieur d'un CCC seront présentées. En plus de répondre aux exigences du modèle RBR, le suivi de ces hommes cherche à intégrer les principes du MVS de Ward (2002).

Le premier chapitre portera sur l'état des connaissances. Il se divisera en quatre sections principales. La première porte sur les connaissances concernant la réinsertion sociale, la

seconde sur le modèle risque-besoin-réceptivité, la troisième sur le modèle des vies saines. Une dernière section mettra en relief les principes qui opposent les deux modèles.

Le deuxième chapitre sera consacré à la description du milieu de stage. Ce chapitre expliquera la mission du Service correctionnel du Canada (SCC) ainsi que le mandat de l'agent de libération conditionnelle (ALC). Ces informations permettent de mieux comprendre le contexte du stage ainsi que l'ensemble des mesures qui régissent le travail d'agent de libération conditionnelle. De plus, l'ensemble des objectifs cliniques et académiques y sera détaillé.

Le chapitre suivant présentera la méthodologie employée dans la réalisation de ce projet de maîtrise. Les motifs appuyant le choix d'une méthode logique qualitative d'étude de cas ainsi que les données pertinentes pour chacun des cas présentés y seront décrites. La méthode de collecte des données y sera également illustrée.

La présentation des études de cas fera l'objet du quatrième chapitre. Les différents concepts du modèle RBR ainsi que sa mise en application pour chaque individu y seront décrits et commentés. Pour chaque cas, il y aura un volet consacré au modèle des vies saines décrivant les besoins primaires entourant le passage à l'acte ainsi que l'actualisation de ceux-ci depuis que les sujets ont réintégré la communauté.

Le cinquième chapitre sera consacré à l'analyse du matériel clinique présenté au chapitre quatre. En plus des constats et des observations, quelques conclusions plus explicites y seront détaillées.

CHAPITRE 1 ÉTAT DES CONNAISSANCES ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La réinsertion sociale

Définitions

Dans la croyance populaire, la réinsertion sociale est fréquemment décrite comme l'absence de récidive criminelle. D'abord, le thème réinsertion est défini dans le Larousse comme suit : Insérer de nouveau quelque chose à l'intérieur d'un endroit ; agir pour que quelqu'un puisse se réadapter à la vie sociale (http://www.larousse.fr). Lorsqu'on se réfère à cette définition, on remarque qu'il s'agit d'un processus de changement afin de réadapter la personne à un milieu précis.

Une définition intéressante de la réinsertion sociale est celle de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) qui englobe quatre critères précis concernant le délinquant. Pour l'ASRSQ, la personne réinsérée : « Se doit de vivre en conformité avec les normes et les valeurs sociales, de développer un sentiment d'appartenance à sa communauté, de subvenir adéquatement à ses besoins et de vivre un certain bien-être.» (http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion_qrs.php). Le milieu carcéral québécois la définit comme étant un ensemble d'interventions ayant pour objectif que l'individu agisse dans le respect des lois. Motiuk¹ (2001) abonde dans le même sens en ce qui a trait au Service correctionnel du Canada (SCC).

Le thème réintégration sociale est souvent employé dans les écrits pour faire référence à ce qui a été nommé plus haut de la réinsertion sociale (UNODC, 2012). Selon les Nations Unies (2012), la réintégration sociale est grandement reliée à d'autres concepts importants de la criminologie tels que le désistement, la récidive, les facteurs de risque et le retour en établissement des criminels. Dans un rapport rédigé par Griffiths, Dandurand et Murdoch (2007) publié dans le Centre National de Prévention du Crime, la réinsertion sociale au Canada comprend l'ensemble des programmes qui suivent l'arrestation d'un

_

¹ Monsieur Larry Motiuk a intégré le SCC en 1988 comme directeur général de la recherche au service et a su démontrer à travers sa carrière les biens faits de la recherche en milieu correctionnel. Diplômé d'un doctorat en psychologie, il a occupé ce poste durant 13 ans avant de devenir en 2006 directeur général de la réinsertion et des programmes correctionnels.

criminel. Contrairement à certaines croyances, elle ne débute pas lors du retour en communauté du délinquant. Il est également mentionné qu'afin de faciliter la réinsertion sociale, la sanction imposée suite à un crime doit tenir compte des bénéfices à long terme pour la communauté et le délinquant. Ainsi, une sanction qui se veut trop sévère puisqu'elle cherche à punir fortement l'individu nuit à sa réinsertion sociale.

La réinsertion sociale fait partie des objectifs de la peine dans le Code criminel canadien. En effet, selon l'article 718 : « Le prononcé des peines a pour objectif essentiel de contribuer, parallèlement à d'autres initiatives de prévention du crime, au respect de la loi et au maintien d'une société juste, paisible et sécuritaire par l'infliction de sanctions justes visant un ou plusieurs des objectifs suivants :

- a) dénoncer le comportement illégal;
- b) dissuader les délinquants, et quiconque, de commettre des infractions;
- c) isoler, au besoin, les délinquants du reste de la société;
- d) favoriser la réinsertion sociale des délinquants;
- e) assurer la réparation des torts causés aux victimes ou à la collectivité;
- f) susciter la conscience de leurs responsabilités chez les délinquants, notamment par la reconnaissance du tort qu'ils ont causé aux victimes et à la collectivité ».

Évolution de la réinsertion sociale

La réhabilitation des criminels soulève plusieurs questions. Autour des années 1950, l'intérêt pour l'efficacité de certains programmes visant la réhabilitation s'accentue. Kirby (1954) découvre trois recherches illustrant un taux de récidive plus faible chez des groupes ayant suivi un programme de réhabilitation comparativement à la population criminelle sans traitement. Bailey (1966) trouve dans approximativement 50 à 60% des études que les traitements s'avéraient efficaces. Tout s'annonçait positif jusqu'au moment où Martinson et ses collègues affirmèrent que rien ne fonctionnait malgré des pourcentages semblables à ceux déjà obtenus (Lipton, Martinson et Wilkis, 1975). Le paradigme attestant que rien ne fonctionne s'empare alors des États-Unis, ce qui mène à des mesures drastiques connues sous le thème "though on crime". Durant trois décennies,

les prisons deviennent surpeuplées et la population en probation atteint des sommets. Les chercheurs présentent des résultats qui démontrent bien que cette méthode n'a aucun effet positif sur la récidive (Andrews et Bonta, 2006 ; Pogarsky et Piquero, 2003 ; Pratt et Cullen, 2005 ; Smith, Goggin et Gendreau, 2002). Des efforts sont constatés, notamment au Canada, pour mieux identifier les éléments associés à la baisse de la récidive, ce qui donne de nouveaux fondements aux programmes de réhabilitation. Malgré une amélioration de la situation, la surpopulation carcérale est toujours d'actualité. Dans les dernières années, le développement d'interventions globales qui se basent sur la continuité de la prise en charge des délinquants est l'approche privilégiée (Griffiths, Dandurand et Murdoch, 2007).

Lignes directrices de la réinsertion sociale

Motiuk (2001) traite, dans son article *La réinsertion sociale sans risque des délinquants au moyen de la sélection de l'intervention et la supervision*, de mécanismes de réinsertion sociale pour diminuer la durée de l'incarcération tout en améliorant les résultats après la mise en liberté. Ainsi, il établit les lignes directrices suivantes sur lesquelles baser des décisions de réinsertion sociale² : «

- D'abord, il est question de la classification en fonction du niveau de sécurité initial.
 Si celle-ci est basée, la période d'incarcération est plus courte et plus la probabilité de mise en liberté discrétionnaire est grande.
- 2. Déterminer le potentiel de réinsertion sociale permet d'identifier les personnes les plus aptes à être remise en liberté plus rapidement et ainsi établir les priorités pour celle-ci.
- 3. Élaborer des plans correctionnels sur lesquels se basent de nombreuses décisions telles que la libération du criminel.
- 4. Augmenter la motivation pour la participation aux programmes qui contribue grandement à la réinsertion sociale d'un individu.
- 5. Augmenter la participation aux programmes qui se traduit par un plus grand succès de la réinsertion des individus. Par contre, il est important que le programme soit

_

² Traduction réalisée par l'auteur du présent projet.

- relié à la dynamique criminelle de la personne.
- 6. S'assurer que le délinquant complète les programmes pour éviter un gaspillage des ressources et augmenter les chances de succès dans la réinsertion sociale.
- 7. Améliorer le rendement aux programmes en le reliant au potentiel de réinsertion et à l'adaptation après la mise en liberté.
- 8. Renvoyer en vue d'un examen de maintien en incarcération.
- 9. Réduire le recours à l'isolement préventif puisque celui-ci est un obstacle majeur au progrès en milieu correctionnel.
- 10. Réévaluer le niveau de sécurité à l'aide d'examens réguliers et systématiques peut augmenter les chances d'obtention d'une mise en liberté discrétionnaire hâtive.
- 11. Augmenter le nombre de permissions de sorties réussies ce qui permet d'établir la crédibilité du délinquant pour une libération anticipée.
- 12. Améliorer la préparation des cas pour leur libération et ainsi améliorer la gestion durant la mise en liberté sous condition.
- 13. Encourager la mise en liberté dans la collectivité en assurant la participation à des programmes de placement à l'extérieur. Cela permet de crédibiliser le délinquant pour en venir à la libération complète.
- 14. Augmenter la surveillance dans la collectivité pour s'assurer que le délinquant réussit sa mise en liberté et qu'il est prêt à retourner en communauté sans surveillance.
- 15. Réduire le nombre de suspensions, ce qui permettrait de garder un plus grand nombre de délinquants dans la communauté pour une période prolongée.
- 16. Réduire le nombre de révocations techniques. » Motiuk (2001 : pages 3 à 5).

Ces lignes directrices sont grandement basées sur les mesures prises durant la libération des individus et leur accompagnement. Selon Motiuk (2001), la réinsertion sociale base ses décisions sur la protection du public ainsi que sur les besoins du délinquant dans le milieu le moins restrictif possible.

Les avantages

Une réinsertion sociale réussie permet d'avoir un double effet, soit un résultat bénéfique autant pour le délinquant que pour société. La majorité des délinquants sont aux prises avec des problèmes d'adaptation sociale comme la stigmatisation par la société et l'ostracisme (UNODC, 2012). Cela se traduit par des difficultés en ce qui concerne l'employabilité, la vie familiale, le retour à l'école et bien d'autres. Sans aide, ils risquent de se retrouver dans un cercle vicieux où il est très difficile de s'en sortir qui se traduit par un échec de réinsertion sociale, le retour en établissement, le rejet social et le retour à la criminalité. C'est pourquoi le processus de réinsertion sociale est important, car il fournit les outils nécessaires aux délinquants pour réussir leur retour en communauté (UNODC, 2012).

Processus de réinsertion sociale

Au Canada, la réinsertion sociale se fait grandement à l'aide de programmes visant certains besoins des détenus. Ils commencent souvent en établissement et se continuent au retour des délinquants dans la communauté. Par contre, lorsque la sentence de la personne se termine, il n'est plus possible de lui offrir les programmes correctionnels puisqu'elle n'est plus sous responsabilité carcérale. Ils sont employés par divers niveaux des systèmes de justice et se réalisent souvent en collaboration avec des agences sociales, des institutions d'éducation, la communauté et les familles des délinquants.

La mise en liberté sous conditions joue un rôle important dans la réinsertion sociale puisqu'elle permet à la personne de quitter le milieu carcéral et réintégrer la communauté sous supervision. En effet, les différentes formes de mises en liberté sous condition s'accompagnent de règles que l'individu se doit de respecter. Elles sont connues sous le nom de conditions spéciales de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC).

Selon Griffiths, Dandurand et Murdoch (2007), l'accent est mis de plus en plus sur la continuité des services offerts pour porter assistance aux délinquants. Fox (2002) affirme

pour sa part que les programmes doivent être offerts immédiatement lors de mise en liberté, et ce jusqu'à ce que la réinsertion sociale soit complètement réussie. Cette approche se définit par des interventions de type systémique et elle est nommée assistance continue, mieux connue sous le thème troughcare (Borzycki, 2005; Borzycki and Makkai, 2007; Griffiths, Dandurand et Murdoch, 2007). Les techniques d'intervention sont plus efficaces lorsqu'elles sont intégrées à un programme qui vise les facteurs de risques de l'individu (Andrews et Bonta, 2010). Dans un contexte carcéral, les interventions sont des activités et des programmes portant sur différents aspects de la personne, tels que les problèmes personnels, les cognitions, les comportements et bien d'autres. Les premières interventions sont réalisées dès le début de la sentence et elles se poursuivent parfois à la suite de conclusion de celle-ci.

Les programmes de traitement

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) (2012), les programmes de réintégration sociale font référence aux interventions mises en place pour aider les criminels placés en institutions. Ils incluent la réhabilitation, l'éducation, les programmes offerts avant la libération ainsi que les interventions post-libération. Les objectifs sont d'aider les détenus dans le désistement de leur carrière criminelle, le succès du retour en société et l'évitement de la récidive. La réduction de la récidive est le meilleur indicateur de l'efficacité d'un programme de réinsertion sociale (Griffiths, Dandurand et Murdock, 2007). Il y a deux principaux types de programmes, soit ceux offerts dans les établissements et ceux en communauté.

Les programmes au Canada mettent fréquemment l'accent sur les facteurs de risque qui doivent être travaillés chez le délinquant (Griffiths, Dandurand et Murdock, 2007). Les services offerts en communauté et en établissement visent principalement l'éducation, l'emploi, les drogues et l'alcool, la santé mentale, le réseau social, l'attitude et les habilités cognitives. Chaque programme de traitement correctionnel a un niveau d'efficacité qui varie. Par contre, aucun d'entre eux n'est parfaitement efficace pour prédire l'absence de récidive criminelle et ainsi assurer une réinsertion sociale réussie (Griffiths, Dandurand

et Murdock, 2007). L'individu joue un grand rôle dans les résultats obtenus à la suite de la participation à un programme par sa motivation au changement et l'acceptation de ses responsabilités. Il a été démontré que certains critères personnels sont associés à une meilleure réussite telle que le niveau de scolarité atteinte, une absence de victimisation sexuelle, un nombre moins élevé d'incarcérations antérieures et un niveau moindre de justification des actes (Lievore, 2004).

Les programmes de retour en société sont souvent basés sur une approche de cas en groupe avec plusieurs interventions. Les interventions sont conçues pour assister la personne dans son processus de retour en communauté afin qu'elle puisse acquérir les habiletés nécessaires pour réussir. Les programmes se penchent spécifiquement sur les besoins de la personne. Il y a trois catégories de programmes de réinsertion sociale soit les programmes basés en établissement (institution-based programs), les programmes de surveillance en transition (Surveillance-based transition programs) et les programmes d'assistance à la transition (assistance based transition programs).

Les programmes institutionnalisés ont comme objectif de préparer les individus à leur retour en société. Ils incluent l'éducation, les soins de santé mentale, les traitements aux problèmes de consommation, la préparation à l'emploi, le mentorat et le suivi. Ils sont orientés sur les besoins et les facteurs de risque du criminel pour le préparer au retour en société. Les programmes sont suivis par les détenus sous une base volontaire, ce qui fait que plusieurs d'entre eux ne suivent aucun programme. Par contre, la participation influence souvent les décisions de libération. Certains de ces traitements de la dépendance offerts par le Service correctionnel du Canada ont des effets significatifs sur le taux de récidive. Plusieurs professionnels croient que ce type de programme devrait être associé à un programme communautaire pour assurer la continuité.

Les programmes de surveillance sont orientés vers la supervision des criminels dans la société suite à leur libération. Ils peuvent être basés sur les risques, les besoins et les forces (Maruna et Lebel, 2002). Les programmes étant basés sur la gestion du risque abordent le

délinquant comme une personne dangereuse ayant besoin de contrôle et de surveillance. Les programmes basés sur les besoins se penchent sur les besoins criminels de la personne en offrant les traitements appropriés comme ceux des habiletés cognitives (Burnett et Maruna, 2006). Les programmes mixtes (middle ground) combinent à la fois le risque et les besoins de l'individu. Par contre, il arrive souvent que les professionnels ne sachent pas lequel appliquer dans certaines situations (Maruna et LeBel, 2002). Finalement, les programmes basés sur les forces ont comme prémisse que les criminels sont stigmatisés et que c'est cela plutôt que leur dangerosité qui les pousse à commettre d'autres crimes.

Défis

Lorsque les délinquants sont arrêtés ou qu'ils retournent en société, ils font face à plusieurs défis. D'abord, plusieurs d'entre eux sont confrontés à des problèmes économiques, sociaux et personnels qui deviennent des obstacles à une vie sans criminalité (Borzycki et Baldry, 2003). Parfois, ces problèmes sont reliés à une incarcération prolongée qui rend plus difficile le retour dans la communauté (Borzycki, 2005). Le fait de passer plusieurs années dans d'une institution carcérale coupe la personne de la vie qui se déroule à l'extérieure. La télévision et les proches se veulent les seuls contacts avec la vie à l'extérieur de l'établissement. Il devient ainsi difficile pour ces personnes de s'y retrouver lors de leur retour en communauté. À titre d'exemple, un individu incarcéré pour plusieurs années risque d'éprouver de la difficulté à utiliser internet pour ses recherches d'emplois. Ces individus se retrouvent dans un monde qui leur est inconnu. Le choc est parfois tellement grand que la personne désire retourner en établissement puisqu'il s'agit du seul endroit qui lui est familier. Il s'agit d'un nouveau départ qui présente de grands défis à surmonter.

Selon Griffiths, Dandurand et Murdock (2007), plusieurs détenus sont aux prises avec des déficits qui agissent comme des obstacles dans leur réinsertion sociale tels que des habilités interpersonnelles faibles, un manque d'éducation, un fonctionnement émotif et cognitif déficient, un manque de planification et d'habiletés financières. Dans une

perspective de réinsertion sociale, il faut prévoir des services aptes à aider les délinquants pour combler ces déficits. Recourir à des programmes ou les référer vers des organismes spécialisés se veulent des mesures efficaces.

Le modèle risque-besoins-réceptivité

Principes fondamentaux

Les principes de ce modèle ont eu une influence importante dans la théorie, la pratique et les politiques correctionnelles selon Ogloff et Davis (2004) ainsi que Ward, Melser et Yates (2007). L'objectif du modèle risque-besoins-réceptivité est d'offrir un niveau de traitement en fonction du risque de récidive évalué chez l'individu. Il se divise en deux parties : le niveau de traitement et le risque de récidive. La troisième et la quatrième génération du modèle ont augmenté l'habilité des professionnels à prédire le comportement délinquant (Andrews et coll., 2006).

L'un des principes fondateurs du RBR est le respect de la personne. Les services sont offerts de façon éthique, juste, morale, légale et humaine. La théorie du modèle en est une générale de la personnalité et de la pensée sociale qui inclue le comportement criminel. Ce modèle se penche sur l'offre de services pour aider la personne plutôt que l'emploi de peines sévères. Il aborde le comportement comme un reflet des prédispositions génétiques de la personne combinées à l'évaluation des coûts et bénéfices personnels, interpersonnels et sociaux par rapport aux actions criminelles et non criminelles. Selon eux, le comportement est motivé par des valeurs sociales ou personnelles qui sont intrinsèques, automatiques et inconscientes.

Le principe du risque

Selon le principe de risque, l'intensité et la durée des interventions doivent correspondre au risque de récidive que présente l'individu (Andrews et Bonta, 2010). Le principe de risque répond à la question : qui devrait être traité? Un traitement direct et intensif, c'est-à-dire avec plus d'heures d'intervention par semaine et d'une durée prolongée, devrait

être attribué aux individus qui représentent un risque élevé de récidive (Andrews et Bonta, 2010b). En effet, les résultats obtenus Bourgon et Armstrong (2005) suggèrent qu'une personne représentant un risque élevé de récidive nécessite au minimum 300 heures de traitements pour avoir un effet significatif. Des services réduits devraient être retenus pour ceux à faible risque de récidive (Andrews et Bonta, 2010b). Il s'avère pertinent d'inscrire l'individu dans un traitement relatif à son niveau de risque puisqu'un traitement insuffisant ou trop exigeant n'obtiendra pas les effets escomptés (Cortoni, 2013). En effet, un mauvais équilibre entre le niveau de risque et l'intensité de l'intervention est susceptible d'augmenter le risque (Andrews et Bonta, 2010a).

Ainsi, il est important d'effectuer une évaluation fidèle et valide du risque de récidive dans le but d'y adapter l'intensité de la prise en charge (Andrews et Bonta, 2010b). Il est prouvé que l'approche actuarielle donne une valeur prédictive plus exacte que le jugement clinique non structuré. Cela s'applique aussi à l'évaluation du risque de récidive (Andrews, Bonta et Wormith, 2006). Les facteurs de risque sont dits statiques quand il s'agit d'antécédents criminels du délinquant et dynamiques quand ce sont des facteurs qui réfèrent aux besoins criminogènes qui évoluent dans le temps.

Le principe de besoins

Le principe de besoins réfère aux besoins criminogènes ciblés par l'intervention et décrit ce qui devrait être traité chez la personne (Andrews et Bonta, 2010b). Il s'agit ainsi des cibles de traitement à travailler afin de diminuer le risque de récidive (Cortoni, 2013). Ce principe différencie les besoins criminogènes, qui sont reliés à la criminalité des délinquants, des besoins non criminogènes qui sont des facteurs dynamiques n'ayant qu'un lien faible ou un lien nul avec la criminalité (Andrews et Bonta, 2010a). Il y a huit principaux besoins criminogènes qui ont été identifiés par Andrews et Dowden dans leur rapport de 2006 portant sur 225 études sur le traitement qui sont :

- Personnalité antisociale, émotivité négative
- Attitudes et pensées antisociales
- Appui social pour le crime

- L'abus de substances
- Style parental inadéquat
- Problèmes à l'école et au travail
- Faible contrôle de soi
- Manque d'activités prosociales (2006:93)

En ce qui a trait aux besoins non criminogènes, Andrews et Dowden (2006) en identifie également huit qui sont :

- Faible estime de soi
- Manque d'activités physiques
- Sentiment d'exclusion
- Historique de victimisation
- Hallucinations, anxiété et stress
- Manque d'ambition
- Communauté désorganisée
- Sentiment de problèmes personnels (2006:93).

Les délinquants qui présentent un risque élevé de récidive auront également plus de besoins criminogènes (Andrews et Bonta, 2010b). Les quatre grands facteurs de risque sont constitués des antécédents criminels jumelés aux domaines criminogènes que sont les attitudes procriminelles, les fréquentations criminelles et la personnalité antisociale. Un résumé quantitatif de huit méta-analyses par Andrews et Bonta (2006) résulte en une valeur prédictive de 95% pour les quatre grands facteurs de risque.

Le principe de la réceptivité

Le principe de la réceptivité renvoie à la réceptivité de l'individu face au traitement et elle se divise en deux aspects. Le premier consiste en la réceptivité générale qui réfère aux modes et aux styles de traitement. La seconde se nomme la réceptivité spécifique et vise à individualiser le traitement en fonction des particularités individuelles, soit les forces, l'habileté, la motivation, la personnalité et les caractéristiques biologiques (Andrews et

Bonta, 2010a). Ce principe adresse la question : comment réaliser l'intervention ? (Andrews et Bonta, 2010b). Il reconnait l'importance de l'alliance thérapeutique et préconise le recours à l'approche cognitivo-béhaviorale structurée afin de s'assurer de l'efficacité du traitement. Les interventions doivent être adaptées à la capacité d'apprentissage de l'individu afin d'atteindre les buts du traitement. En tenant compte des facteurs personnels, il est possible de maximiser l'apprentissage de nouveaux comportements au délinquant.

L'efficacité des interventions cognitivo-comportementales a été démontrée empiriquement auprès des délinquants (Andrews et Bonta, 2010a; Lösel, 2001). Elles sont efficaces pour enseigner de nouveaux comportements, peu importe leur nature. Ces interventions se basent sur deux principes importants qui sont l'alliance thérapeutique qui se caractérise par une relation respectueuse, collaborative et chaleureuse avec le client, et le principe de la structure qui influence la direction du changement vers des comportements prosociaux.

Les autres principes du modèle

Outre les trois principaux principes illustrés précédemment, plusieurs principes se sont rajoutés à la version initiale de ce modèle. En 2007, Bonta et Andrews ont identifiés 17 principes allant du respect de la personne au contexte organisationnel du traitement comme éléments contributifs à l'efficacité de l'intervention.

<u>Instruments</u>

Il est important d'employer des instruments validés qui traitent des principes de risques, besoins et réceptivité en se penchant sur les forces personnelles du criminel afin de les intégrer au programme. Selon Andrews et Bonta (2010), il faut se pencher également sur les besoins non criminogènes qui pourraient agir comme barrière aux changements prosociaux, mais en maintenant l'accent sur les besoins criminogènes. Les habilités recherchées dans ce programme sont la résolution de problème, la reconstruction cognitive, le développement d'habiletés, le renforcement, le modeling et d'autres

stratégies efficaces tout en maintenant une relation de respect, chaleureuse et collaborative. Le fait d'amener l'attitude d'un individu de passer procriminelle à prosociale résultera en moins de comportements criminels (Andrews et Bonta, 2007). Par contre, il faut faire attention d'augmenter l'estime de soi tout en changeant l'attitude procriminelle au risque d'amener la personne à être surconfiante dans sa carrière criminelle.

Adhésion au modèle

Une méta-analyse basée sur 80 études a démontré que les interventions qui adhèrent aux principes du RBR sont associées à une baisse significative de la récidive comparativement à plusieurs autres programmes (Andrews et coll., 1990). Ces résultats ont été confirmés par plusieurs autres études (Andrews et Bonta, 2010b). Les résultats démontrent également que le traitement qui adopte les principes du RBR est davantage efficace lorsqu'il est transmis en communauté. D'autres analyses provenant de méta-analyses ont permis de trouver que les principes RBR sont applicables pour le traitement des jeunes (Andrews et coll. 1990; Dowden et Andrews, 1999b), des filles délinquantes (Dowden et Andrews, 1999a), des minorités et pour divers crimes (Andrews et Bonta, 2006; Andrews, Dowden et Rettinger, 2001).

Selon Andrews (2006), il est important de ne pas joindre des personnes qui présentent un haut risque avec celles qui en présentent un faible dans les mêmes programmes. Souvent, le degré de sévérité du crime est associé au niveau de risque d'un individu, ce qui ne concorde pas toujours. Il faut également cibler une prédominance dans les besoins criminogènes. Moins de besoins seront ciblés pour ceux qui ont un risque moins élevé. Cela revient au fait que le traitement doit être individualisé en fonction des caractéristiques de la personne, mais surtout du niveau de risque évalué.

Le modèle des vies saines

Description du modèle

Le modèle des vies saines (Good Lives Model) a été développé par Ward et ses collègues (Ward, 2002; Ward et Stewart, 2003). Il fait référence à une façon de vivre bénéfique pour une personne. Puisque tout le monde est différent, il n'existe pas un idéal de vie saine, ce qui explique qu'il y ait plusieurs vies saines dans ce modèle (Rassmussen, 1999). Il s'inscrit donc dans une perspective de traitement holistique et constructive face au délinquant (McCullock et Kelly, 2007). Selon ce modèle, l'homme est vu comme étant naturellement orienté vers des buts et prêt à donner un sens à sa vie (Ward, 2002). Le principe de base est que les délinquants sont semblables aux personnes non délinquantes; ils ont besoin d'être aimés, de se sentir compétents et valorisés, pour nommer quelques besoins, afin d'agir adéquatement dans la communauté (Ward et Brown, 2004). Le crime est vu comme un moyen employé pour répondre à ces buts (Ward et Stewart, 2003). L'idée centrale du modèle de Ward est que les comportements visent à combler un besoin primaire et qu'il s'agit de fournir les conditions nécessaires pour vivre une vie plus épanouissante afin de réduire le risque de récidive (Ward et Stewart, 2003). L'objectif principal du modèle est de fournir aux personnes les capacités internes et externes nécessaires pour satisfaire leurs besoins personnels et sociaux de manière acceptable, ce faisant elles réduisent le risque de récidive.

Le modèle des vies saines (MVS) offre l'avantage de proposer une explication du passage à l'acte délinquant et de fournir un contexte l'intervention clinique. Il y a trois grandes composantes dans ce modèle : des principes généraux qui guident la pratique du clinicien pour la réhabilitation du délinquant, l'inclusion de ces principes dans l'explication de sa délinquance et la compréhension du délinquant et de son fonctionnement (Ward, Mann et Gannon, 2007). Alors, l'identification des facteurs de risques qui sont identifiés comme des obstacles à la personne de vivre une vie plus épanouie et pro sociale est le premier pas dans le processus de réhabilitation (Ward et Brown, 2004). S'ensuit la construction d'un plan adapté à l'individu pour qu'il puisse répondre à ses besoins de manière différente.

Le MVS porte une attention particulière aux caractéristiques de l'individu, soit ses contextes personnels, interpersonnels et sociaux. En se concentrant sur les raisons qui ont mené l'individu à l'agir criminel, ses comportements deviennent intelligibles et cela fournit les éléments pour trouver une façon plus efficace de motiver la personne à entreprendre le traitement. Selon Ward (2002), il n'est pas question ici d'un modèle dans lequel l'individu a le devoir d'entrer et de se conformer. Au contraire, le modèle s'adapte aux exigences spécifiques de la personne. Il répond donc aux intérêts, habiletés et aspirations du délinquant (Willis et Ward, 2011). Ce type de traitement dirige le thérapeute dans la construction d'un suivi qui aide l'individu à acquérir les habiletés nécessaires à l'accomplissement des buts qui lui sont importants de façon saine. Le modèle des vies saines porte donc une attention particulière à deux aspects, soit les valeurs internes et les conditions externes. Un plan de traitement explicite est construit en tenant compte des préférences, des forces, des besoins primaires et de l'environnement de chaque individu (Ward et Brown, 2004). Cela permet au clinicien de déterminer les compétences et les ressources nécessaires à l'atteinte des besoins de la personne. Il est crucial de bien identifier les conditions internes et externes afin d'implanter la stratégie de réhabilitation la plus juste et la plus appropriée pour la personne.

Dans le modèle des vies saines, l'accent est mis sur les biens primaires et secondaires. Les biens primaires sont importants puisque l'humain est guidé par des buts. L'atteinte d'un but permet de combler un bien primaire, ce qui amène un bien-être chez l'individu. Les besoins primaires, ou fondamentaux, se définissent comme des états d'esprit, des activités, des caractéristiques personnelles ou des expériences qui sont bénéfiques au bien-être psychologique et menant à l'actualisation du potentiel (Kekes, 1989; Ward et Stewart, 2003). Ils émergent donc des besoins de base (Ward et Brown, 2004). Selon la théorie de l'autodétermination de Deci et Ryan (2000), l'homme tente de satisfaire trois besoins fondamentaux qui sont le besoin d'autonomie, de relation et de compétence. Il y aurait au moins onze familles de biens primaires (Aspinwall et Staudinger, 2003; Cummins, 1996; Deci et Ryan, 2000; Emmons, 1999; Linley et Joseph, 2004; Murphy, 2001; Nussbaum,

2000; Purvis, 2006) : la vie, la connaissance, l'excellence au travail, l'excellence dans les activités, la capacité d'agir, la paix interne, les relations, la spiritualité, la communauté, la créativité et le plaisir. Cependant, tous les biens primaires peuvent être divisés en souscatégories. De plus, il est important de spécifier que cette liste n'est pas exhaustive. Il est important de tenir compte de l'ensemble des biens primaires dans l'élaboration d'une vie saine.

Pour ce qui est des biens secondaires ou instrumentaux, ils constituent une manière concrète d'atteindre les biens recherchés. Ils prennent forme dans une perspective de réalisation de buts (Ward, Vess et coll., 2006). Vivre une bonne vie devient donc possible lorsque la personne possède les capacités nécessaires à la satisfaction de ses biens primaires (Ward, 2002). Selon Emmons (1999), il existe une relation positive entre le bien-être et l'atteinte de buts importants pour la personne. Les buts importants d'Emmons correspondent aux biens primaires de Ward. Ward met en garde l'intervenant devant la tentation d'adopter une position moralisatrice face aux biens recherchés par l'individu. Il n'existe aucune hiérarchie morale ou des biens qui peuvent se baser soit sur le corps, le soi ou la vie sociale (Willis et Ward, 2011).

Le chemin vers l'offense

Pour Ward (2002), le crime se comprend comme une tentative frustrée de répondre à un bien primaire. Selon une perception de la gestion du risque, l'identification de facteurs de risques ou de besoins criminogènes décèle un problème chez l'individu dans la manière de répondre à ses besoins. Le problème se situe dans le plan de vie saine de la personne. Les besoins criminogènes peuvent être perçus comme des obstacles internes et externes empêchant l'accomplissement des besoins de base de façon optimale. Il est primordial dans le modèle des vies saines d'identifier les obstacles internes et externes.

Selon le modèle des bonnes vies, il existe deux routes qui mènent à la perpétration d'actes criminels, soit une route directe, soit une route indirecte (Ward et Willis, 2011). Une route directe est prise lorsque l'individu tente de satisfaire ses besoins par des comportements

délinquants. Elle répond de manière inappropriée à son bien de manière intentionnelle. Le bien est inaccessible ou obtenu temporairement avec des comportements problématiques. La route indirecte survient lorsque la poursuite d'un besoin fondamental est compromise, ce qui affecte les circonstances de vie de la personne. Cela produit un effet de contagion chez l'individu et augmente le risque de passage à l'acte Ward et Willis (2011).

Selon Willis et Ward (2011), les expériences développementales jouent un rôle important dans le développement de la délinquance. En effet, des aspects comme une mauvaise supervision parentale et l'agressivité parentale sont des précurseurs significatifs de la délinquance (McCord 1979; Farrington 1991). Cela mène à la deuxième étape du modèle qui est la façon de vivre au moment de l'offense. Elle se rapporte aux trois différentes manières de répondre aux besoins. L'individu décide comment il va répondre à ses buts et besoins primaires en fonction de ce qui est le mieux pour lui, soit sans offense, avec une offense directe ou une offense indirecte. Selon Ward et Brown (2004), il existe quatre types majeurs de difficultés menant aux comportements criminels: 1) problèmes d'interprétation dans l'acquisition des besoins; 2) un manque de latitude dans un plan de vie; 3) la présence de conflits entre les buts à atteindre; 4) un manque de capacités d'adaptation saines dans des circonstances changeantes.

Les implications pratiques

Le processus de réinsertion sociale des délinquants est influencé par différentes valeurs puisqu'il doit être réalisé dans l'intérêt du délinquant tout en respectant un aspect éthique envers la société. Il faut agir dans l'intérêt fondamental de la société en assurant un environnement sécuritaire. Finalement, elle doit être épistémique, c'est-à-dire choisir les meilleures pratiques et méthodes de traitement. Il y a donc une relation directe entre la gestion du risque et la promotion des biens primaires (Ward, Yates et Willis, 2012).

Selon Ward, Mann et Gannon (2007), il y a plusieurs implications cliniques importantes du MVS qui sont indissociables dans la visée de la protection de la société et de la

réhabilitation du délinquant par la promotion de ses biens primaires. La promotion des biens de l'individu s'accompagne de l'émergence d'une nouvelle identité et d'une vie plus satisfaisante. Pour réaliser cette promotion, il faut tenir compte des préférences, habiletés et variables écologiques entourant la personne. En ce qui concerne la protection de la société, il faut créer des conditions internes et externes permettant la réalisation d'un plan de vie saine et non criminogène. Les conditions internes englobent les croyances, les habiletés et les valeurs de l'individu. Pour ce qui est des conditions externes, il s'agit des ressources, des circonstances opportunes et du soutien social. L'intervenant doit donc trouver un juste équilibre.

L'attitude de l'intervenant ne doit pas être moralisatrice. L'attitude se doit d'être humaniste et constructive afin d'aider la personne à vivre une vie épanouissante tout en réduisant le risque de récidive (Ward, Mann et Gannon, 2007).

Pour ce qui en est de la structure de l'intervention, un plan de vie doit être établi de façon structurée et systématique en tenant compte des biens primaires et en spécifiant les ressources et les compétences nécessaires pour les atteindre (Ward, Mann et Gannon, 2007). Ainsi, l'intervention psychosociale doit s'adapter aux plans de vie des participants.

<u>Traitement</u>

Le thérapeute doit d'abord évaluer le criminel de façon dynamique pour ensuite pouvoir monter un plan de vie adapté (Ward et Stewart, 2003). Il doit donc identifier les problèmes, l'environnement, les besoins primaires et les besoins secondaires de la personne. Le plan d'intervention se doit de respecter les critères du modèle des vies saines. Donc, le plan de vie se base sur les besoins primaires de l'individu.

Il faut que l'individu soit prêt à entrer et s'engager dans la thérapie. Pour cela, il est nécessaire d'avoir la présence de conditions internes et contextuelles. Ward et Brown (2004) suggèrent que la personne sera prête à changer ses comportements délinquants lorsqu'elle possèdera les capacités cognitives, émotionnelles et comportementales

nécessaires et un environnement qui l'appuie adéquatement. La motivation est primordiale pour le changement et elle est beaucoup plus efficace lorsqu'elle survient de façon intrinsèque. Souvent, les individus sont poussés par des facteurs extrinsèques qui n'ont pas autant d'impact sur le changement que les facteurs motivationnels intrinsèques (McMurran et Ward, 2004). Il importe qu'elle s'investisse de plein gré.

Il est très important de créer une alliance thérapeutique pour un traitement efficace. Il n'est pas possible pour l'intervenant de mettre de côté toutes ses réserves éthiques et morales par rapport aux gestes criminels de l'individu (Ward, 2002). Dans sa conception de l'humain, le thérapeute se doit de ne pas juger et de respecter le criminel. Il doit donc lui pardonner ses actes et le traiter avec respect. Le thérapeute ne doit pas avoir comme but la vengeance, mais plutôt aider l'individu à s'innocenter (Govier, 2002). De plus, il doit communiquer au délinquant qu'il est digne de confiance (Potter, 2002). Le thérapeute ne doit pas être trop naïf ou trop confrontant et trop méfiant. Il doit donc avoir une position médiane entre ces deux extrêmes (Ward et Brown, 2004).

Il faut également travailler sur l'identité de la personne en misant sur une construction identitaire positive. Le fait de contrôler les facteurs de risques n'est pas suffisant dans ce type de traitement. De plus, il faut placer l'accent sur le bien-être psychologique de la personne. La thérapie doit donc tenir compte des besoins primaires importants de la personne et chercher à créer les conditions internes et externes nécessaires à leur accomplissement. Ils doivent donc être atteints de manière appropriée par l'individu pour qu'il parvienne à une bonne vie. L'environnement du délinquant est très important. Il faut en tenir compte dans la construction du traitement puisque l'homme est un organisme social et dépendant du contexte dans lequel il se trouve.

La construction d'un plan de vie est primordiale, il faut spécifier à l'intérieur de celui-ci les ressources et les compétences importantes de la personne par rapport à l'atteinte de ses buts. Le plan tient compte des besoins primaires que l'individu considère comme importants pour son bien-être.

Débat entre les deux modèles

Critique du modèle risque-besoin-réceptivité

Actuellement, le modèle des risques-besoins-réceptivité est celui qui est le plus employé dans le domaine de la réhabilitation des criminels au Canada (Ward et Brown, 2004). Le principe général d'Andrews et Bonta (1998) est que le meilleur moyen de réduire la récidive est de définir et d'éliminer l'attraction qu'un individu a envers les facteurs de risques. Cependant, il comporte certaines limites que le modèle des vies saines tente de combler. En effet, selon Ward et Brown (2004), le RBR possède quatre problèmes conceptuels pour une perspective de travail individuel dans le milieu correctionnel. D'abord, il emploie une approche de traitement négative en se basant principalement sur le risque de récidive comparativement au modèle des vies saines qui se tourne vers une approche plus positive. En effet, il met l'accent sur le fait que les criminels sont des personnes bonnes ayant des problèmes importants. Ensuite, le modèle RBR base beaucoup son traitement sur la gestion des risques de récidive. L'individu est donc réduit à un ensemble de facteurs de risque sans aucune considération pour son bien-être. Le modèle s'inscrit donc dans une optique de gestion du danger plutôt qu'une résolution des problèmes du criminel. Une autre limite est l'attitude du thérapeute relativement au criminel en matière d'engagement thérapeutique. Il se penche principalement sur les problèmes du criminel et il ne tient pas compte des besoins non criminogènes de celui-ci. Finalement, la dernière critique se penche sur les conditions nécessaires au commencement de la thérapie pour la préparation et l'efficacité du traitement. Ce modèle manque de ressources conceptuelles pour engager le criminel et guider le thérapeute dans le traitement (Ward et Stewart, 2003). Le RBR n'est donc pas efficace pour motiver l'individu à entreprendre la thérapie et à changer ses comportements problématiques. De plus, il néglige l'identité personnelle dans sa perspective de traitement. Il s'inscrit donc dans un modèle dit rigide où l'individu doit se modeler (Ward et Brown, 2003). Andrews, Bonta et Wormith (2011) s'attaquent au MVS. Ils affirment que Ward fait un portrait injuste du RBR. Ils croient également que les besoins universels ne sont pas testés et potentiellement dangereux. De plus, il n'y aurait pas d'évidence empirique pour un déplacement du RBR vers le MVS. Il est également mention que le MVS est un jugement professionnel non structuré et qu'il ajoute du désordre dans la planification de services. Ward, Yates et Willis (2012) ont répondu aux affirmations d'Andrews. Ils affirment que le résumé qu'Andrews fait du MVS est incomplet et incorrect. Ils croient qu'Andrews aurait également tort sur sa perception de l'application du MVS. Finalement, il y a des omissions dans la description de la réhabilitation dans le RBR. Il est important de préciser que le modèle RBR se veut efficace dans la gestion du risque de récidive (Dowden et Andrews, 1999; Andrews et Bonta, 2010b). Ce modèle présente un succès indéniable dans le traitement des délinquants. En effet, une méta-analyse réalisée par Dowden et Andrews (1999) procure un fort soutien empirique pour les trois principes identifiés dans ce modèle. L'adhésion à ces principes est associée à la réduction de la récidive pour les jeunes délinquants (Andrews, Zinger et coll. 1990).

<u>Débat</u>

Ward et Stewart ont publié un texte en 2003 intitulé Criminogenic needs et human needs : A theoretical model qui critiquait le concept des besoins criminogènes puisqu'ils délaissent les besoins humains nécessaires pour optimaliser la réalisation personnelle. Le modèle des vies saines se penche sur l'amitié, le plaisir au travail, les relations chaleureuses, la poursuite de créativité, la satisfaction sexuelle, l'estime de soi possible et un environnement intellectuellement compétitif comme les buts primaires dans la réhabilitation sociale. Ces buts permettent selon Ward de diminuer les besoins criminogènes. Le modèle des vies saines est décrit comme une alternative positive au RBR dans la réhabilitation. Il vient combler des lacunes du RBR par rapport à la motivation des criminels et à l'identité personnelle (Ward, Mesler et Yates, 2007).

Réplique d'Andrews, Bonta et Wormith (2011)

Ils affirment que l'ensemble des principes proposés dans le modèle des vies saines entrecoupe grandement ceux du RBR en ce qui concerne la pratique. L'une des propositions faites par le MVS est que les comportements criminels diminuent lorsque l'individu vient à se réaliser pleinement à travers les besoins humains. Par contre, Andrews, Bonta et Wormith (2011) affirment que la réalisation des besoins humains peut

très fortement amener le bien-être de soi tout en utilisant une route menant vers le crime. Cet argument vient appuyer le point que cibler les besoins criminogènes est plus direct et moins risqué pour diminuer les comportements criminels que les besoins humains pour diminuer les comportements criminels. Le fait de simplement viser uniquement les besoins humains peut amener une personne à être à la fois heureuse et dangereuse (Glaser, 2010). De plus, ils affirment que la diminution des besoins criminogènes est associée à un mieux-être. Le principe du MVS étant la promotion des besoins humains de façon prosociale est grandement relié au premier objectif du RBR qui est de bâtir des avantages pour les alternatives non criminelles. Ils croient donc que les deux objectifs de chaque modèle se rejoignent grandement.

Les auteurs se défendent face à la critique faite par Ward et ses collègues du fait que la motivation du criminel est négligée dans le RBR. Ils affirment que leur modèle offre des retours sur la structure du programme, des entretiens motivationnels, des balances décisionnelles ainsi que du renforcement comme des exercices influençant positivement la motivation individuelle. De plus, ils appuient leur argumentation sur les avancements de l'entrevue motivationnelle de Miller et Rollnick (1991, 2002) ainsi que son application à la clientèle correctionnelle. Ce type d'entretien est applicable à un traitement basé sur le RBR. Les auteurs affirment que les 12 stratégies de motivation sont la force majeure du MVS, mais que le concept de vie saine existe aussi dans le modèle RBR avec une perspective GPCSL.

Les auteurs se défendent en affirmant qu'il y a une mauvaise compréhension du modèle RBR. Cela peut se traduire par une mauvaise application du modèle par différents organismes qui négligent l'alliance thérapeutique et le niveau de motivation de la personne. Toujours selon eux, les deux modèles englobent les mêmes concepts, mais sous des thèmes différents comme l'identité narrative équivalant au contrôle de soi ou l'écologie sociale qui rejoint les pours et les contres des différents contextes sociaux. Ils affirment que le seul point positif du modèle des vies saines est qu'il permet de motiver les cliniciens avec une approche basée sur les forces de la personne, les besoins primaires,

plutôt que sur ces problèmes, les besoins criminogènes. Les auteurs croient que le modèle des vies saines sous-estime la possibilité des besoins criminogènes quand la poursuite du bien-être n'adresse pas une compréhension individuelle des causes majeures du crime.

Discussion

Plusieurs des arguments apportés par Andrews, Bonta et Wormith (2011) semblent laisser beaucoup de place à l'intervention employée par le professionnel. Par contre, un modèle où la gestion du risque est le point central de l'intervention limite le professionnel dans son travail auprès du délinquant. Dans le système carcéral canadien, le risque est géré en grande partie avec des conditions spéciales auxquelles l'individu doit se soumettre au risque d'être suspendu de sa libération et ainsi retourné en établissement. Or, ces conditions spéciales enlèvent de la souplesse dans l'intervention employée par le professionnel, car il doit prendre l'ensemble de ses décisions en fonction de celles-ci. Ensuite, sachant très bien les conséquences envisageables, il est possible de croire que le délinquant ne s'ouvrira pas entièrement face à ses besoins. Un exemple permettant d'appuyer cet argument serait un individu devant se soumettre à la condition spéciale de ne pas consommer d'alcool pourrait éprouver certaines réticences à discuter de son envie de consommer.

Le modèle de gestion du risque qui encadre la réinsertion sociale des délinquants peut amener des limites en ce qui concerne l'alliance thérapeutique. La recherche a démontré que l'alliance thérapeutique est associée au changement d'un individu dans l'intervention en augmentant sa motivation et minimisant la diminution de participation aux interventions (Beech et Hamilton-Giachristsis, 2005). Considérant que l'intervenant agit en fonction de gérer le risque du délinquant, il peut s'avérer difficile de créer un lien de confiance avec celui-ci. Il est possible que le délinquant soit constamment méfiant face à l'intervenant compte tenu du cadre judiciaire et de la possibilité qu'il puisse le retourner en établissement pour un manquement face aux conditions spéciales. De plus, le fait que l'intervenant travaille dans un contexte d'autorité où l'évaluation du risque dicte la majorité des services rendus peut influencer négativement la relation avec le délinquant.

Par contre, comme le modèle RBR met une emphase sur l'importance de développer une alliance thérapeutique avec le détenu, cela peut diminuer ces effets négatifs. Il demeure important de rappeler que le modèle RBR ne dicte pas un style d'intervention. Ainsi, l'intervenant est libre d'adopter le mode d'intervention de son choix. Une personne qui est en mesure de créer une bonne alliance thérapeutique tout en adoptant les principes du RBR verra l'efficacité du programme augmentée. L'intervenant joue un rôle important dans l'efficacité d'un programme selon les principes du RBR (Dowden et Andrews, 1999).

Le modèle de risques-besoins-réceptivité apparaît plus punitif que ce que propose le modèle des vies saines. Le modèle de Ward se vante d'être plus holistique et axé sur l'individu. Il semble avoir réellement une plus grande souplesse en ce qui concerne le type d'intervention employée dans le modèle des vies saines. Celui d'Andrews et Bonta (2010) limite cette souplesse puisqu'il est régi par un cadre rigide et précis. En fait, je crois que l'élément qui limite grandement les professionnels est le fait qu'ils soient imputables de la récidive d'un criminel, ne les amenant pas à se concentrer sur les besoins de l'individu, mais bien sur la gestion du risque. Par contre, il laisse une certaine latitude aux intervenants dans leur prise de décision afin de prendre la meilleure décision possible tant au niveau de la protection de la société, qu'en ce qui concerne la réinsertion sociale de la personne.

Il existe cependant des différences en ce qui concerne les éléments clés de l'intervention. L'argument qui soutient le modèle de gestion du risque se concentre principalement sur l'agir délinquant qui se doit d'être géré par l'équipe de gestion de cas. Il est possible de croire que cette approche en est une d'évitement, dans la perspective où la problématique chez l'individu l'ayant mené à cet agir peut être négligé dans l'intervention. C'est pourquoi, tel que susmentionné, ce modèle m'apparaît plus punitif en délaissant certains aspects personnels de l'individu reliés à cette problématique pour se pencher principalement sur le risque qu'il comporte et ce à l'intérieur d'un cadre rigide. Le modèle des vies saines met l'emphase sur la compréhension des besoins que l'individu cherchait à satisfaire en ce qui concerne l'acte criminel. Il explore plus en profondeur l'ensemble des éléments sous-

jacents au comportement de l'individu afin de pouvoir travailler sur ceux-ci et ainsi amener la personne à combler son besoin autrement. C'est pourquoi il affirme vouloir comprendre l'individu et l'aider dans sa réponse à ses besoins. Cela nécessite un encadrement plus souple tenant compte des différences de l'ensemble des individus. Il s'inscrit plus dans un modèle thérapeutique face au délinquant. Le modèle du risquebesoins-réceptivité affirme pouvoir répondre à cette idée à travers les besoins criminogènes. Il demeure vrai que les besoins criminogènes permettent d'aborder les besoins du délinquant. Le modèle n'empêche pas le délinquant de répondre à ses besoins dans la mesure où ceux-ci n'augmentent pas le risque de récidive.

Malgré les différences entre les deux modèles, l'argument d'Andrews, Bonta et Wormith (2011), à savoir que les deux modèles ne sont pas si différents, semble relativement plus juste qu'auparavant. En effet, des éléments du RBR semblent intégrés dans une présentation réalisée par Willis, Yates et Prescott en 2014. Sachant que le modèle des vies saines est assez récent et que peu d'études empiriques ont été réalisées à ce jour, les arguments apportés restent à être vérifiés. De plus, il y a lieu d'ajouter que les besoins primaires discutés dans le modèle de Ward se veulent seulement théoriques puisqu'ils n'ont jamais été validés empiriquement. Rappelons toutefois qu'il s'agit de besoins individuels. Il s'agit d'un modèle en développement qui présente beaucoup de promesses, mais qui nécessite encore beaucoup de travail. Toutefois, s'inspirant d'idées issues d'autres thérapies ayant déjà fait leurs preuves, comme l'entretien motivationnel et l'act therapy, il apparaît pertinent d'étudier le modèle des vies saines. Or, considérant l'argumentation susmentionnée, il apparaît pertinent d'explorer l'applicabilité du modèle des vies saines à l'intérieur du cadre de gestion du risque qui régit actuellement le système correctionnel du Canada. Cela pourrait ainsi permettre d'aborder certaines pistes d'amélioration et également confirmer ou infirmer certains des points susmentionnés.

Objectifs de cette étude

La recension des écrits qui précède au sujet du modèle des vies saines et de celui de la gestion du risque fait ressortir des aspects intéressants concernant la réinsertion sociale des individus et conduit à la formulation des objectifs suivants. L'objectif principal de cette étude consiste à :

Étudier la compatibilité, le cas échéant, du modèle des vies saines auprès de délinquants en réinsertion sociale dans un contexte de gestion du risque.

Les sous objectifs sont :

- 1) Cerner les aspects clés, les objectifs de vie et les dimensions importantes pour chaque participant.
- 2) Identifier les éléments concrets de la mise en œuvre du modèle des vies saines tel qu'appliqué dans un contexte de gestion du risque
- 3) Établir des points de compatibilité, le cas échéant, entre le modèle des vies saines et la situation vécue par les participants

CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE

Un modèle qui est souvent utilisé pour la prévention de la récidive criminelle est celui du Risks-Needs-Responsivity (RNR) proposé par Andrews et Bonta (2010) que j'ai traduit par le modèle du risque-besoin-réceptivité. Cette traduction s'appuie sur les trois principes du modèle qui ont été traduits ainsi dans le texte Réduire la récidive : les programmes correctionnels (Cortoni, 2013). Cependant, un nouveau programme de traitement émerge au cours des dernières années, il s'agit du Good Lives Model de Ward (GLM) qui sera traduit par le modèle des vies saines dans le cadre de ce projet. Cette traduction est tirée d'un travail réalisé sur ce modèle intitulé Le Modèle des vies saines appliqué dans le traitement de délinquants sexuels suivis dans la communauté (Lefrançois, 2010). Actuellement au Service correctionnel du Canada (SCC), le modèle proposé par Andrews et Bonta est celui employé pour la réinsertion sociale des délinquants fédéraux. À l'intérieur de mon stage en Centre correctionnel communautaire (CCC), l'ensemble des mesures était régi par les principes de ce modèle. Par contre, l'émergence du modèle des vies saines en ce qui concerne la réinsertion sociale demeure un sujet d'actualité intéressant dans la criminologie. Un certain intérêt pour les principes véhiculés par celui-ci semble apparaître au SCC. En effet, des programmes correctionnels basent leur structure sur le fondement d'amener les délinquants à vivre une vie saine.

<u>Une approche qualitative</u>

L'objectif de ce projet est de comparer deux modèles de réinsertion sociale à l'aide de l'information recueillie au cours du stage réalisé auprès de délinquants. Considérant cet objectif ainsi que le type de collecte de données dans le cadre de cette maîtrise, l'approche qualitative a été choisie. Cette méthodologie permet d'explorer les émotions, les sentiments des participants ainsi que leurs comportements et leurs expériences personnelles (Aubin-Auger et coll., 2008). Puisque ce travail s'inscrit dans une perspective exploratoire et qu'elle contient un nombre limité de participants, la méthodologie qualitative s'avérait le choix adéquat. Le but de ce projet étant d'explorer l'application d'un modèle d'intervention dans le cadre préétabli, il était important de tenir compte du discours et des comportements des individus ciblés.

Étude de cas

Une méthodologie d'étude de cas a été choisie, car elle donne accès aux représentations et à l'expérience des participants. L'étude de cas est une stratégie préférable lorsque la question du comment et du pourquoi s'inscrivent dans l'objectif de recherche (Anderson, 1993; Yin, 1994). L'étude de cas fournit une information empirique à partir des exemples concrets choisis par le chercheur. Il est pertinent d'employer l'étude de cas quand on ne cherche pas à manipuler le comportement des personnes impliquées dans l'étude, quand les conditions du contexte sont importantes à la compréhension et à l'étude du phénomène et quand les limites ne sont pas clairement définies entre le contexte et le phénomène (Yin, 2003). Dans le présent rapport de stage, l'objectif poursuivi s'inscrit directement dans la lignée susmentionnée puisqu'il est important de tenir compte du modèle étudié dans le présent contexte. Cette méthodologie permet de comparer différents cas les uns aux autres afin d'en ressortir les similitudes et les différences. Il sera question de quatre études de cas qui permettront de comparer le modèle RBR au modèle des vies saines. Pour arriver à cette fin, l'utilisation des profils criminels, des plans correctionnels (PC) ainsi que des registres d'interventions seront employés afin d'illustrer le modèle présentement en place ainsi que le cheminement des individus en question. Concernant l'exploration du modèle des vies saines, les notes recueillies lors des rencontres ainsi que les observations effectuées en tant que participant seront utilisées.

Contexte de l'étude

Les objectifs académiques s'inscrivent dans une perspective exploratoire réalisée dans le milieu de stage. Le but de ce projet n'est pas d'observer si le modèle des vies saines peut remplacer celui qui est déjà en place, mais plutôt d'explorer comment, si possible, intégrer des aspects du modèle des vies saines dans un milieu de réinsertion sociale avec le système qui est présentement en place au SCC. Ce sont deux modèles qui ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Une comparaison exhaustive a été réalisée dans le chapitre état des connaissances.

Le stage exploratoire s'est déroulé dans un Centre Correctionnel communautaire (CCC). Ce type d'établissement prend à charge des délinquants fédéraux qui purgent la fin de leur sentence en communauté. Il s'agit d'une ressource du service correctionnel du Canada (SCC) qui reçoit principalement des criminels à haut risque de récidive purgeant leur peine en communauté. Plusieurs des délinquants qui intègrent un CCC n'ont pas été acceptés dans des Centres résidentiels communautaires (CRC), qui sont des organismes non gouvernementaux sous contrat avec le SCC pour l'hébergement de délinquants fédéraux. Chaque CRC comporte des critères d'exclusion des délinquants en fonction du niveau de sécurité et d'aide qu'ils peuvent assurer.

Les quatre CCC de Montréal, soit Martineau, Ogilvy, Sherbrooke et Hochelaga se spécialisent chacun dans un type particulier de clientèle délinquante. Pour qu'un individu se retrouve dans un CCC, il doit être soumis à la condition spéciale d'assignation à résidence. Les CCC reçoivent les délinquants à haut risque de récidive et ils offrent un encadrement plus serré que les CRC. Ils sont considérés au même titre qu'un pénitencier à sécurité minimum. De plus, puisqu'il s'agit d'une ressource de SCC, il n'y a aucun critère d'exclusion dans un CCC outre des antécédents de menaces ou de comportements agressifs à l'endroit du personnel en place. En ce qui concerne le CCC où s'est déroulé mon stage, la majorité des résidents sont des délinquants sexuels en libération d'office (LO) ou en ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD). La libération d'office survient au deux tiers de la sentence et il s'agit de la libération la plus tardive avant l'échéance du mandat. Elle est octroyée à pratiquement l'ensemble des détenus qui n'ont pas reçu une libération antérieure. En ce qui concerne l'OSLD, il s'agit d'une ordonnance de surveillance qui s'ajoute à la sentence émise et qui débute à la conclusion de celle-ci. La durée de ce type d'ordonnance est variable et durant celle-ci, le délinquant doit continuer à se soumettre à des conditions spéciales. Contrairement à une libération d'office, tout manquement aux conditions spéciales d'une OSLD peut s'accompagner de nouvelles accusations criminelles et ainsi d'une nouvelle sentence. Malgré la spécialisation de ce milieu de stage, il est important de mentionner qu'il est composé d'une clientèle délinquante polymorphe. Au CCC, les détenus réintègrent sous surveillance la communauté, pris en charge par un agent de libération conditionnelle communautaire qui supervise le tout. Les agents de libération conditionnelle sont donc appelés à travailler avec plusieurs dynamiques différentes, tels que les personnes qui présentent des problématiques de santé mentale et de violence. Lorsqu'un CCC est au maximum de sa capacité, il peut accueillir autour de 30 personnes dépendamment de sa capacité. Notons que le CCC Martineau, qui est spécialisé en santé mentale, adopte un fonctionnement différent des autres CCC puisqu'il y a davantage d'intervenants sur place.

Agent de libération conditionnelle

L'agent de libération conditionnelle (ALC) travaille dans un établissement correctionnel ou dans la collectivité. Tel qu'expliqué précédemment, les deux principaux mandats de l'agent de libération en communauté sont la gestion du risque et la réinsertion sociale. En ce qui concerne la gestion du risque, il doit appliquer le modèle risques-besoins-réceptivité mis en place par le SCC (Andrews et Bonta, 1998). Pour la réinsertion sociale, il assure un suivi de l'implication du délinquant dans son plan correctionnel composé d'objectifs précis à atteindre. Les tâches d'un agent de libération communautaire (ALCC) varient selon le milieu dans lequel il évolue. Son travail est régi par des règles précises qui sont connues sous le nom de Directives du Commissaire, somme qui dicte l'ensemble des procédures auxquelles l'agent doit se soumettre, les délais s'y rattachant et les règles déontologiques à respecter. Puisqu'un ALC est imputable de ses erreurs, il est très important qu'il respecte les directives du commissaire afin d'éviter toute sanction dans le cas d'une récidive.

En CCC, chaque agent de libération est responsable de dix délinquants ou moins. En ce qui concerne le volet intervention, l'ALC est la première personne à rencontrer le délinquant lorsqu'il intègre le CCC. Cette première rencontre, connue sous le terme d'entrevue initiale, consiste à expliquer l'ensemble des règles du CCC et les conditions spéciales à respecter, les sanctions envisageables advenant un manquement, les attentes de l'équipe de gestion de cas ainsi qu'expliquer l'ensemble du processus auquel devra se soumettre l'individu. Il profite également de cette rencontre pour recueillir les informations manquantes au

dossier du délinquant. Afin d'assurer un suivi adéquat, il est important pour l'ALC de respecter la fréquence de contact établie, c'est-à-dire le nombre de rencontres minimum par mois avec le délinquant, qui est inscrite au plan correctionnel. L'objectif de ces rencontres est d'explorer l'implication de la personne dans son plan correctionnel et de s'assurer qu'il respecte l'ensemble des conditions qui lui sont assujetties. Il y a également d'autres formats de rencontres tels que les visites impromptues en communauté et les rencontres en compagnie des ressources du résident pour ne nommer que celles-ci.

La clientèle du CCC nécessite un suivi méticuleux et précis de la part de l'ALC. Dans son suivi, l'agent doit rédiger de façon hebdomadaire les horaires des résidents à sa charge, vérifier l'ensemble de leurs déplacements ainsi que préparer des registres d'appels assurant leur présence dans des lieux précis lors des fins de semaine. De plus, le suivi se fait également auprès des ressources du délinquant et avec d'autres intervenants inscrits à son dossier. Il est important d'utiliser l'ensemble des ressources qui sont à la disposition de l'ALC afin d'avoir une surveillance efficace.

L'agent de libération communautaire a également un volet plus administratif dans ses tâches à accomplir. Il doit maintenir le dossier du délinquant à jour en achevant différents types de rapports et en notant toute information pertinente dans le système de gestion des données (SGD). Puisque les délinquants sont souvent transférés de milieu et que les membres de l'équipe de gestion de cas ne se retrouvent pas tous au même emplacement, le fait de noter toutes les informations dans le SGD permet de faciliter le suivi. Dans le dossier SGD, on retrouve tous les rapports et toutes les informations sur le délinquant comme les évaluations, les notes des rencontres, les documents de suivi, les décisions et bien d'autres. La mise à jour de rapports, comme le plan correctionnel, l'évaluation de la sécurité du personnel, la fréquence d'analyses d'urine, est une tâche particulièrement importante pour l'agent de libération. Également, selon la situation du délinquant, il arrive fréquemment que l'ALC doive écrire à la Commission des libérations conditionnelles du Canada afin de suggérer un changement dans les conditions spéciales de la personne. Dans

une telle situation, il est important de mentionner que l'ALC n'a aucun pouvoir décisionnel et que le document envoyé à la CLCC se veut simplement une recommandation.

Les équipes de travail en CCC sont composées de quelques intervenants. Suite aux coupures réalisées au SCC lors de la dernière année, il y a maintenant trois ALC par CCC. Ils sont supervisés par le gestionnaire du CCC dont l'un de ses mandats est d'assurer la qualité du travail des agents de libération. Il est également le fils conducteur entre les plus hautes instances du SCC et les agents. Il y a également un intervenant en réinsertion sociale qui travaille directement avec les délinquants. La communication entre les différents membres de l'équipe est très importante pour accomplir un travail efficace afin d'être sur la même longueur d'onde concernant les décisions prises. Lors des rencontres d'équipes hebdomadaires, les personnes susmentionnées sont présentes aux discussions de cas et sont impliquées dans les prises de décisions. Finalement, il y a constamment un commissionnaire en poste au CCC dont le rôle s'apparente à celui d'un gardien de sécurité. Ce sont les commissionnaires qui notent l'ensemble des déplacements des délinquants, qui contrôlent les entrées et sorties du CCC, qui vont chercher les délinquants dans leur chambre pour les rencontres et qui s'occupent de la prise de médicaments.

L'équipe de gestion de cas d'un délinquant est composée de l'ensemble des personnes du service et tous participent ensemble à la réinsertion sociale des délinquants. À titre d'exemple, les psychologues, les psychiatres, les agents de programme correctionnel sont des membres de l'équipe de gestion avec qui il est important d'avoir des discussions, connues dans le service sous le thème de conférence de cas, concernant l'évolution et le fonctionnement du délinquant.

Processus de retour en communauté

Le service correctionnel du Canada a pour objectif de protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale des délinquants. Il répond à ce mandat en surveillant les délinquants et en leur offrant les outils nécessaires afin qu'ils n'aient plus recours à la criminalité. En effet, ils ont plus de chances de succès à leur retour dans la communauté s'ils bénéficient

d'un encadrement, de programmes, et de ressources offerts par le SCC puisque la transition entre l'emprisonnement et la liberté comporte plusieurs défis. La majorité des délinquants fédéraux bénéficient d'une forme de liberté avant la conclusion de leur peine. Les exemples de libérations sont les permissions de sortir, la libération conditionnelle totale, la semi-liberté et la libération d'office. C'est la Commission des libérations conditionnelles du Canada qui a le pouvoir d'octroyer, de refuser ou de révoquer la libération conditionnelle des délinquants. Lorsqu'un individu est élargi en communauté avant la conclusion de sa peine, il doit se rapporter à un agent de libération conditionnelle communautaire ainsi que respecter des règles qui lui sont émises par le SCC, mieux connues sous le nom de conditions spéciales. En fonction des conditions spéciales, certains sujets seront orientés vers un établissement résidentiel communautaire ou un centre correctionnel communautaire lors de leur élargissement en communauté.

<u>Participants</u>

Le choix des individus pour cette étude de cas comportait certains critères précis. Tenant compte qu'il s'agissait d'un milieu avec une clientèle à haut risque de récidive, il y avait fréquemment des changements chez les résidents du CCC. Le premier critère de sélection était de choisir des délinquants qui se trouvaient déjà au CCC lors de mon arrivée et qui n'avaient pas quitté à la conclusion de mon stage. Notons que cela diminuait grandement la disponibilité des cas pour ce projet puisque plusieurs délinquants ont quitté le CCC au courant de mon stage. Puisqu'il s'agit de deux modèles de réinsertion sociale, il était important d'observer une évolution chez les individus sur une période de temps prolongée. Par contre, l'un des cas retenu dans ce projet a été suspendu avant la conclusion de mon stage. Il a été retenu puisqu'il s'agit d'un cas totalement différent des autres et qu'il était en communauté depuis une période de temps considérable préalablement à sa suspension. Dans la sélection des cas, il a été décidé de prendre des individus avec des antécédents criminels distincts puisqu'ils comportaient des facteurs de risques différents et ainsi des mesures d'interventions différentes. Cela permet d'illustrer sous différents angles les deux modèles dont il est question dans ce travail. Les quatre délinquants ont été rencontrés un minimum de 20 fois en contexte d'entretiens. À cela s'ajoutent des rencontres plus informelles qui n'ont pas été calculées, mais qui ont néanmoins donné lieu à des échanges intéressants.

Afin de respecter l'anonymat des personnes, toute information qui permettrait d'identifier un individu a été modifiée ou sera omise. Les informations fictives qui remplaceront les véritables données seront toutefois compatibles à celles éliminées. Ces mesures ont été prises de manière à respecter l'anonymat des personnes et à satisfaire les critères de confidentialité de l'Université de Montréal et du Service correctionnel du Canada.

Collecte des données

Plusieurs méthodes de collectes de données ont été employées pour l'illustration des cas dans ce rapport. L'analyse documentaire était une façon pertinente d'illustrer clairement le modèle présentement en place au SCC. En ce qui concerne le modèle des vies saines, n'étant pas utilisé dans le SCC par les agents de libération conditionnelle, il était important de l'explorer à travers le discours de la clientèle du milieu. Or, l'observation participante ainsi que l'entretien semi-directif ont permis l'approfondissement de ce modèle de réinsertion sociale.

Observation

L'observation s'est avérée une source de donnée pertinente dans la réalisation de ce projet puisqu'elle permettait d'analyser le sujet dans son environnement. De plus, le stage se déroulant dans un milieu de vie, il devenait pertinent de recueillir des informations hors des rencontres formelles avec les délinquants puisqu'il était possible d'intervenir de ces contacts. Également, l'observation était pertinente lors des visites en communauté des sujets où ils interagissaient avec d'autres individus. Le fait de les voir évoluer à l'intérieur de différents environnements permettait de noter différents points par rapport à leur évolution et à leurs besoins.

Entretien semi-directif

L'entretien semi-directif permet de vérifier des points particuliers tout en laissant une certaine liberté à l'interviewé dans ses réponses (Aktouf, 1987). Cela permet donc d'obtenir des informations recherchées tout en explorant d'autres points. Ce type d'entretien était celui préconisé à l'intérieur du cadre établi par le SCC.

L'exploration du modèle des vies saines se réalise à l'aide de questions ouvertes concernant les besoins identifiés par la personne. Des questions d'éclaircissement et de soutien à l'élaboration ont été utilisées pour encourager les personnes dans leur réflexion, en voici des exemples :

- Qu'est-ce qui vous rend heureux?
- Comment est-ce que l'on peut trouver le bonheur ici ?
- Quels seraient les obstacles ?
- Dans l'avenir, qu'est-ce qui vous rendrait heureux. ?

Lorsqu'un besoin est identifié, il est important de l'explorer en questionnant le délinquant sur l'importance de celui-ci, comment il compte l'assouvir, sur les obstacles passés l'ayant freiné dans la réponse de ce besoin et où il se projette par rapport à ce besoin (Ward et coll., 2007).

L'identification de l'étape de questionnement de la personne et de sa capacité à identifier précisément ses besoins s'inscrivait directement dans l'application du modèle des vies saines. Afin d'aider la personne dans l'identification de ceux-ci, plusieurs méthodes pouvaient être employées comme le reflet et le questionnement ouvert.

L'analyse des notes d'observation

Dans le cadre des rencontres, des notes d'observation étaient prises afin de compléter les registres d'interventions. Ces registres étaient complétés dans le système de gestion des données permettant d'évaluer l'évolution de la personne. Par contre, ceux-ci comportaient des informations principalement liées aux facteurs de risques. En ce sens, les notes personnelles d'observation recueillies lors des rencontres furent d'une grande

importance. L'analyse des notes permettait ainsi d'identifier les points divergents et convergents entre les deux modèles de réinsertion sociale. De plus, il était possible de discuter et d'identifier des aspects à explorer à partir de ces observations.

CHAPITRE 3 PRÉSENTATION DES CAS

Le but de ce chapitre consiste à illustrer, à l'aide du cas de quatre hommes suivis pendant mon stage, l'utilisation du MVS au sein d'un modèle de la gestion du risque basé sur les principes du RBR. Chacune des quatre descriptions de cas commencera par la présentation des antécédents criminels de la personne, puis son histoire personnelle et sociale sera décrite très sommairement et sera suivie de l'exposé de l'évaluation criminologique produite par le SCC. Cet exposé comprend d'abord l'évaluation des risques statiques et dynamiques de récidive, puis le résumé de l'analyse criminologique plus générale qui a été effectuée au sujet du délinquant en question. Cette section sera suivie d'une liste des conditions spéciales que doit respecter le délinquant durant sa libération ou son ordonnance de longue durée. Après, une section plus longue présente, à l'aide de plusieurs sous-sections, les interventions qui ont été entreprises chaque individu selon le MVS. Finalement, une brève conclusion permettra de discuter de l'applicabilité du modèle des vies pour chacun des cas.

Monsieur A

Description du cas

Antécédents délictuels

Monsieur A est un homme âgé de 73 ans qui a été condamné à une première peine d'une durée de douze ans d'emprisonnement pour homicide involontaire. Après avoir purgé les deux tiers de sa sentence en établissement, il s'est vu octroyer une libération d'office en maison de transition. Il aurait commis son délit alors qu'il était fortement intoxiqué aux drogues. La victime était une amie d'enfance avec qui monsieur avait déjà eu une relation amoureuse. Au moment du délit, la nature de la relation semblait entre monsieur et sa victime semblait nébuleuse.

Il ne s'agissait pas de ses premiers démêlés avec la justice puisque, par le passé, monsieur A avait déjà commis un acte de violence conjugale qui fut judiciarisé. Monsieur possède également un antécédent relié sa problématique de consommation alors qu'il conduisait avec des facultés affaiblies.

Histoire personnelle et sociale

Né dans l'ouest du Québec, monsieur A est un enfant issu d'une famille dans laquelle régnait un climat agréable et positif. Il n'y avait pas présence d'abus psychologique, physique et sexuel. De plus, les membres de la famille n'avaient pas de problématiques de santé mentale, de toxicomanie ou autres.

Lors de son enfance, il est décrit comme un enfant normal sans problématique apparente. Il développe, à un jeune âge, un intérêt particulier pour le domaine artistique. Il réussit bien à l'école et s'intéresse à plusieurs matières différentes. Selon ses propos, il aurait fait des études dans plusieurs domaines à l'intérieur de différents pays tels les arts et la relation d'aide. Monsieur explique qu'il a travaillé dans ces domaines à différents moments de sa vie.

Au sujet de sa vie amoureuse, monsieur A s'est marié à deux reprises dans sa vie. De sa première union, il a eu un enfant avec lequel il n'entretient aucune relation depuis plusieurs années. En effet, il n'a pas été en mesure de maintenir contact avec cet enfant suite à ses démêlés avec la justice. Lors de son second mariage, monsieur A aura un autre enfant avec lequel il n'a pas été en contact depuis qu'il est sorti du pénitencier. Ainsi, ses enfants ne se trouvent pas dans son cercle de vie depuis maintenant plusieurs années.

Dans la cinquantaine, monsieur a été victime d'un accident à son emploi qui le laisse avec des séquelles permanentes l'empêchant de retourner au travail. Durant sa réhabilitation physique, il sombra dans la consommation de drogues de façon incontrôlée qui le mena à un dysfonctionnement social, notamment plusieurs comportements violents. Vivant des difficultés face à son emploi, sa condition physique et sa consommation de drogues, monsieur s'enlisa dans une situation problématique. Au moment du délit ayant mené à la présente peine, il avait un mode de vie précaire, n'étant plus en mesure de répondre à ses besoins de façon autonome. Ses problèmes personnels ont éloigné ses proches, ce qui a mené à l'effritement d'un réseau social stable. De plus, ses problèmes de consommation

ont fait en sorte qu'il ne pouvait plus s'acquitter de ses paiements. Ainsi, il se retrouva seul et sans logement, ce qui n'était pas un mode de vie familier pour lui puisqu'il avait occupé différents emplois tout au long de sa vie. L'une des seules personnes avec qui monsieur entretenait toujours des contacts est la victime de son homicide. Elle lui offrait de l'aide considérant la situation difficile dans laquelle il se trouvait. Afin de le supporter dans cette situation, elle hébergeait occasionnellement monsieur et lui offrait de la nourriture.

Évaluation criminologique

L'évaluation du risque de récidive de monsieur se situe comme étant élevée. Les facteurs historiques statiques, c'est-à-dire les facteurs qui permettent d'estimer la probabilité de récidive à long terme, concluent que monsieur représente un risque élevé de récidive. Cette évaluation est principalement reliée au fait que le délit ayant mené à la présente sentence implique une issue fatale pour la victime. En tenant compte que la gravité des délits précédents l'homicide de monsieur sont de faible envergure et qu'il a été en mesure d'adopter un mode de vie sans criminalité pour la majorité de sa vie, le niveau d'intervention pourrait être évalué à la baisse dans le futur.

Le résultat de l'évaluation des facteurs de risques dynamiques, qui sont les facteurs sur lesquels on peut agir, suggère que monsieur A reçoive des interventions d'intensité modérée. Les facteurs dynamiques identifiés comme problématiques sont la toxicomanie, la vie personnelle et affective ainsi que les relations matrimoniales et familiales.

Monsieur était sous l'influence de drogues lorsqu'il a commis son homicide. De fait, il rejette en partie la responsabilité de son délit sur sa problématique de consommation. Ainsi, la toxicomanie est considérée comme un facteur relié au passage à l'acte de monsieur A. Le niveau d'intervention par rapport à la toxicomanie de monsieur est évalué à modéré. Lors de son incarcération, monsieur compléta le Programme national de traitement de la toxicomanie- intensité modérée (PNTT-IM). Lorsqu'il complétait ce programme, il reconnaissait une certaine assuétude à l'alcool. Cette dépendance ressortait particulièrement lorsqu'il vivait des périodes de vie difficile. La consommation abusive

l'aurait mené vers un mode de vie pratiquement itinérant et l'effritement de ses relations interpersonnelles au moment de la commission de son délit.

La vie personnelle et affective est aussi considérée comme un facteur contributif à la criminalité de monsieur. Le niveau d'intervention a été évalué à modéré. Dans l'évaluation de ce facteur de risque, le mode de vie oisif de monsieur au moment du délit ainsi que ses problématiques relationnelles sont pris en considération. Le fait que son réseau social s'était effrité avec le temps et qu'il n'était plus en mesure de vivre de façon autonome l'a placé dans la situation ayant mené à son délit.

Le dernier facteur contributif à la criminalité de monsieur se veut les relations matrimoniales et familiales. Monsieur A nécessite un besoin d'intervention évalué à modéré puisque le délit commis est à l'endroit d'une amie avec qui il avait entretenu une relation amoureuse, ce qui démontre une dynamique relationnelle problématique. Dans l'évaluation de ce facteur, il est important de prendre en considération les antécédents de violence conjugale de monsieur lors de ses relations antérieures.

Conditions spéciales

Monsieur A avait plusieurs conditions spéciales à respecter lorsqu'il se trouvait en maison de transition. Parmi l'ensemble des conditions spéciales de monsieur, les plus pertinentes se retrouvent ci-dessous. En ce qui concerne les autres conditions spéciales, elles sont inscrites en annexe. Tel que spécifié à son certificat de libération conditionnelle, il devait se soumettre aux règles suivantes :

-Suivre le traitement prescrit : suivre le plan/ programme de traitement établit par notre surveillant de libération conditionnelle dans les domaines suivants : violence et violence familiale.

-Suivre counseling psychologique : Participer aux séances de counseling psychologique organisées par votre surveillant de libération conditionnelle. Précisez l'objet des séances : violence.

-Déclarer relations : Informer votre surveillant de libération conditionnelle immédiatement de toutes vos fréquentations ou relations intimes (sexuelles et non sexuelles) avec les femmes.

-Ne pas consommer d'alcool : Ne pas consommer, vous procurer ou posséder de l'alcool.

-Éviter débits de boissons : Ne pas entrer dans un établissement où la vente ou la consommation d'alcool constitue la principale source de revenus.

-Éviter personnes- Victime (s): Ne pas communiquer directement ou indirectement avec tout membre de la famille de la victime.

-Ne pas consommer de drogues : Ne pas consommer, vous procurer ou posséder des drogues autres que les médicaments prescrits pris selon la posologie ou les médicaments en vente libre pris selon les recommandations du fabricant.

Modèle des vies saines

Discours entourant le passage à l'acte

Lors de son passage à l'acte, monsieur entretenait une relation d'amitié avec la victime puisqu'elle lui offrait ses services pour l'aider dans la situation difficile qu'il vivait. Selon les propos de monsieur, sa relation avec la victime était simplement amicale malgré une histoire amoureuse antérieure entre eux. Une relation sexuelle a eu lieu précédent le meurtre sans que sa nature ne soit connue.

À la sortie de son incarcération, monsieur affirmait toujours ne pas être ne mesure de se souvenir des évènements ayant mené à l'acte qui le placent comme meurtrier de la victime. Il affirmait avoir subi un choc important ayant amené une amnésie de l'événement. Par contre, monsieur a été orienté vers un hypnologue dans le cadre de son suivi psychologique afin de l'aider à reconstituer l'ensemble de la scène. C'est suite à cette rencontre qu'il a été en mesure d'expliquer le déroulement de l'homicide. Monsieur affirme qu'il s'était rendu au domicile de la victime durant la journée, car elle était une bonne amie et qu'elle l'aidait grandement dans sa situation. Il trouvait sa condition très difficile puisqu'il ne pouvait vivre de façon autonome. Sa situation physique était un

obstacle au mode de vie sain et fonctionnel qu'il avait toujours connu. Cette situation était nouvelle pour monsieur A et il affirmait vivre beaucoup de frustration par rapport à celleci. Ainsi, se retrouver à dépendre de l'aide d'autrui affectait grandement son estime de luimême et son bonheur.

Il rapporte que quelques semaines avant son acte délictuel, il se trouvait au domicile de la victime et que la police s'était présentée sur les lieux, car ils avaient reçu un appel concernant son comportement dérangeant. Monsieur affirme qu'il était en colère et qu'il causait un vacarme important. Suite à une séance d'hypnose, il dit s'être rappelé que la victime avait avoué être la personne qui avait contacté la police lors de cette soirée. Il mentionne avoir ressenti une rage incontrôlable et qu'il a décidé d'étrangler son amie jusqu'à ce qu'elle en meurt. Il se serait senti trahi par l'une des seules personnes qui se trouvait dans son réseau social. Monsieur A relate à travers divers propos au cours des rencontres, une image négative de la femme qu'il relie à l'absence de sa mère durant son enfance. Il tend à présenter des rationalisations pour justifier ainsi ses antécédents de violence conjugale et son homicide par cette vision.

Évolution depuis le retour en communauté

Lors de son retour en communauté, monsieur A s'est rapidement impliqué dans plusieurs activités dans lesquelles il lui a été possible de se créer un nouveau réseau social. Afin d'éviter de se retrouver dans la situation d'impuissance et d'inactivité prolongée quant à son délit, monsieur s'est trouvé un emploi rapidement par l'intermédiaire d'un cousin. De plus, étant travailleur autonome, il a pu consacrer une bonne partie de son temps à la construction de meubles. Il est actuellement investi dans le développement d'un site internet pour la vente de ses meubles. L'emploi de monsieur A lui permettait de subvenir à l'ensemble de ses besoins de façon autonome sans avoir recours à la criminalité. Malgré qu'il doive résider au CCC selon ses conditions spéciales, monsieur louait un logement dans l'ouest de la ville qu'il utilisait comme atelier dans l'attente d'être élargi hors d'une maison de transition. À travers les rencontres de suivi, il est apparent que monsieur est

heureux dans cette situation, verbalisant à plusieurs reprises être motivé par sa passion. Une grande partie de sa réalisation de soi passait par son activité de travail.

Monsieur A s'est également investi dans un projet d'emploi, soit devenir professeur de Thai Chi. En effet, il poursuivait des cours dans le but d'obtenir une certification attestant ses compétences d'enseignement de cette discipline. Monsieur a obtenu de bons résultats aux évaluations et il en retire une très grande fierté. À travers ce cheminement, il peut également développer de nouvelles relations professionnelles. Par contre, les relations de monsieur A se veulent uniquement dans le cadre des cours de Thai Chi puisqu'il a la condition spéciale de déclarer ses relations.

Au sujet du volet relationnel de monsieur A, il est en mesure de se développer un réseau social sain et stable depuis son retour en communauté. D'abord, sa principale ressource est son cousin qui s'avère une personne positive s'assurant que monsieur A ne récidive pas dans sa criminalité. Par l'entremise de son cousin, monsieur est en mesure de se développer un nouveau réseau social en fréquentant les amis de celui-ci. Monsieur A verbalise s'être lié d'amitié avec ceux-ci au cours du temps. Selon ses propos, il avait fait preuve de transparence face à ceux-ci en leur expliquant ses antécédents criminels ainsi que la situation dans laquelle il se trouvait. Ce réseau social lui permettait de s'épanouir comme individu. Monsieur A préfère ne pas s'investir dans une relation amoureuse. Il affirme préférer n'entretenir que des relations amicales avec les femmes qu'il dit voir différemment dorénavant. Sa perception des femmes a changé selon lui en raison de ses nouvelles croyances religieuses qui lui procurent une paix intérieure nouvelle.

Monsieur A mentionne souvent son désir de ne pas consommer d'alcool tant que son mandat ne serait pas terminé. Lors des soupers avec les membres de sa famille, il rapportait, par exemple, ne consommer que des boissons non alcoolisées, ce qui est confirmé par le résultat des tests d'urines. Rappelons qu'il présentait une problématique de surconsommation de drogues et de médicaments sous prescription lors de son délit.

Monsieur affirme ne plus vouloir avoir recours à ces substances parce qu'il veut éviter de se mettre à risque de commettre un autre acte criminel à l'avenir.

Conclusion

Selon une perspective du MVS, il est possible d'identifier deux biens primaires importants qui n'étaient pas comblés lors de son passage à l'acte, soit une vie saine et un besoin relationnel. En effet, le fait de ne plus être autonome et de dépendre d'autrui faisait en sorte qu'il ne pouvait plus s'épanouir dans une vie saine. Par le passé, il avait toujours occupé un emploi stable selon ses dires. De plus, un autre obstacle à la vie saine de monsieur A était la perception négative qu'il entretenait face aux femmes. En effet, cette perception négative l'avait placé dans des situations problématiques alors qu'il usait de violence dans ses relations amoureuses passées. Cette vision s'est finalement actualisée en l'homicide de son amie proche avec qui il avait déjà entretenu une relation amoureuse. Afin de modifier cette perception négative, il s'est tourné vers la religion qui l'a aidé à définir positivement la femme. La vision véhiculée par la religion qu'il a adoptée identifie la femme comme une personne sacrée. Pour ce qui est du besoin relationnel, il faut rappeler que le réseau social de monsieur s'était effrité suite à son accident. Sa consommation de drogue et son inactivé ont éloigné ses proches. Sa victime se voulait l'une des dernières ressources entourant monsieur. Lorsqu'il a appris qu'elle avait téléphoné à la police, son unique personne ressource venait de le trahir. Aujourd'hui, il est possible pour lui de se créer un nouveau réseau social par l'entremise de son cousin.

Le cadre du modèle de gestion du risque adopté par le SCC permet à monsieur A de rencontrer les biens primaires identifiés par le MVS, soit vivre une vie saine, des relations positives et la spiritualité. Par contre, il s'agit d'une personne possédant une bonne capacité d'introspection et n'ayant pas commis de délits majeurs préalablement à son homicide. Suite à la conclusion de mon stage, monsieur A s'est vu retirer sa condition spéciale d'assignation à résidence, l'autorisant ainsi à loger de façon permanente à son appartement. Or, outre son désir de consommer de l'alcool, il semble que le sujet puisse répondre à l'ensemble de ses besoins malgré l'encadrement créé par ses conditions spéciales. Mentionnons tout de même qu'il semblait se freiner dans le développement de

relations avec des collègues de travail ou d'activité de Thai Chi sachant que l'équipe de gestion de cas devrait faire plusieurs vérifications et ainsi entrer en contact avec ces personnes.

Monsieur B

Description du Cas

Antécédents criminels

Monsieur B est un homme âgé de 58 ans soumis à une ordonnance de surveillance de longue durée de 10 ans suite à une troisième sentence d'emprisonnement. Ce séjour en établissement faisait suite à une condamnation pour harcèlement criminel, pour avoir proféré des menaces et trafic de substances.

Monsieur B a été condamné à trois reprises à des sentences pour différents délits. Mentionnons d'emblée que la carrière criminelle de monsieur a débuté lorsqu'il était un jeune adulte. D'abord, sa première sentence fédérale est suite à un vol à main armée. Après cette sentence, monsieur B a réintégré la communauté durant une courte période de temps. Il fut condamné une deuxième fois au fédéral pour agression sexuelle armée avec séquestration à l'intérieur d'un cinéma. Cette agression sexuelle avait été préméditée et planifiée par monsieur depuis un certain moment. Il avoue avoir usé à plusieurs reprises de comportements de prédation.

Vie personnelle

Monsieur B est né, non loin de Montréal. Il fut placé en centre à un très jeune âge, là où ses problématiques sexuelles ont commencé à faire surface. La relation avec ses parents est pauvre étant donné ses nombreux placements. La relation avec sa fratrie est décrite comme difficile. Il avait été en mesure de maintenir des contacts avec ses frères et ses sœurs, mais lors des périodes d'incarcération, ces contacts ne se maintenaient pas. Monsieur n'entretient aucun contact avec eux depuis maintenant quelques années. En

effet, depuis son retour en communauté, il se retrouve isolé de la dynamique familiale et il ne possède aucun réseau social.

Monsieur B a surtout fréquenté des pairs marginaux au cours de sa vie dont bon nombre avaient des comportements criminels. Il n'a pas eu de réseau social qui pouvait l'éloigner des valeurs criminelles apprises au cours de sa vie. Encore aujourd'hui, monsieur B est une personne isolée.

Évaluations criminologiques

Selon les rapports du SCC, l'évaluation des facteurs statiques de monsieur indique qu'il représente un risque élevé de récidive. En effet, l'échelle statistique d'information sur la récidive (IRS), qui se veut une évaluation prédisant le plus précisément possible la capacité d'un individu à se réinsérer socialement, indique un résultat de -5. Ce résultat se traduit par une proportion de deux détenus sur cinq qui ne commettront pas de délit après leur libération. Également, ce qui appuie l'évaluation d'un risque élevé en ce qui concerne les facteurs statiques risque de récidive est la gravité et la persistance des actes criminels de monsieur.

L'évaluation au sujet des facteurs de risque dynamiques rapporte que monsieur nécessite un niveau d'intervention élevé pour son orientation personnelle et affective, la toxicomanie ainsi que son fonctionnement communautaire et ses fréquentations.

Lors des derniers délits, il n'avait aucun revenu fixe l'aidant à vivre adéquatement et de façon saine. C'est pourquoi il s'est tourné vers la vente de stupéfiants afin de subvenir à ses différents besoins. Ces activités illicites l'amenaient ainsi à fréquenter, par choix, des personnes marginalisées. Il s'agissait du milieu social dans lequel il avait trouvé écho à ses valeurs délinquantes. Il affirme qu'il n'avait jamais occupé un emploi durant une période de temps prolongée avant sa dernière incarcération et qu'il a majoritairement vécu avec les coûts de sa criminalité. Monsieur est décrit comme une personne centrée sur l'assouvissement de ses propres besoins uniquement et n'hésite pas à prendre avantage ou abuser des autres. Pour l'ensemble de ces raisons, monsieur nécessite une intervention

intensive afin de l'aider à changer positivement son fonctionnement en communauté et l'aider à s'entourer de personnes adoptant des valeurs prosociales.

Monsieur a commencé à consommer des drogues et d'alcool durant l'adolescence. Une évaluation psychologique émet un diagnostic de dépendance et abus de drogues et d'alcool à monsieur B. Il était intoxiqué lors de la majorité de ses délits. Les substances consommées agissent en désinhibiteur de comportements sexuels déviants. Il est donc important d'intervenir afin d'aider monsieur à régler son problème de dépendance. Cela diminue le risque de passage à l'acte.

L'évaluation criminologique conclut également que les difficultés rencontrées par monsieur en ce qui concerne sa sphère personnelle et affective représentent un aspect qui doit être traité afin de diminuer son risque de récidive. L'évaluation pour cette sphère de vie tient compte de l'ensemble des comportements sexuels déviants adoptés par monsieur depuis le début de son adolescence. À cela s'ajoute une criminalité constante tout au long de sa vie adulte et plusieurs comportements problématiques lors de ses différents passages au pénitencier. Monsieur n'hésite pas à adopter des comportements impulsifs lorsqu'une situation ne rencontre pas ses désirs personnels et il est important de travailler cette problématique afin de l'aider dans sa réinsertion sociale.

Conditions spéciales

Les conditions spéciales suivantes sont inscrites au certificat de monsieur. Il se doit de respecter l'ensemble de celles-ci puisqu'un bris de condition spéciale peut s'accompagner de nouvelles accusations criminelles lorsqu'une personne est en OSLD. Ainsi, monsieur B pourrait recevoir une nouvelle sentence s'il ne respecte pas les thèmes suivants :

-Suivre le traitement prescrit : suivre le plan/ programme de traitement établi par notre surveillant de libération conditionnelle dans le domaine de la déviance sexuelle.

-Déclarer relations : Informer votre surveillant de libération conditionnelle immédiatement de toutes vos fréquentations ou relations intimes (sexuelles et non sexuelles) avec les femmes.

-Ne pas consommer d'alcool : Ne pas consommer, vous procurer ou posséder de l'alcool.

-Éviter certaines personnes: Interdiction de toute rencontre et/ou de toute communication non fortuite avec toute personne que vous savez avoir ou dont vous avez des raisons de croire qu'elle a un casier judiciaire (selon l'interprétation donnée par la CLCC le 4 février 1991) ou qu'elle est reliée au milieu de la drogue.

-Ne pas consommer de drogues : Ne pas consommer, vous procurer ou posséder des drogues autres que les médicaments prescrits pris selon la posologie ou les médicaments en vente libre pris selon les recommandations du fabricant.

Modèle des vies saines

Discours entourant le passage à l'acte

Au moment de son dernier délit, monsieur affirme qu'il tentait d'entrer en contact avec une femme qu'il avait rencontrée dans un centre commercial. Il était grandement intéressé par cette femme et il avouait ruminer à son sujet. Ainsi, monsieur s'est montré harcelant à l'endroit de la victime, se présentant même à son domicile sans être invité. Ces comportements ont incité celle-ci à porter plainte. Monsieur explique les comportements ayant mené à sa dernière sentence fédérale comme étant normaux. Selon ses propos, il n'entretenait aucune mauvaise intention face à cette femme affirmant qu'il ne voulait pas l'agresser sexuellement. Lors des différentes rencontres, nous avons abordé à plusieurs reprises avec lui son cycle délictuel. Nous avons discuté des situations qui augmentent le risque de récidive. Après avoir abordé l'ensemble du cycle qui menait à ses différents passages à l'acte, monsieur reconnaît qu'il en serait sûrement venu à l'agresser sexuellement s'il n'avait pas été arrêté par la police. Monsieur éprouve de la difficulté à cerner ses facteurs de risques dynamiques lors des rencontres et il est important d'aborder ceux-ci avec lui afin qu'il comprenne son cycle délictuel.

En ce qui concerne son accusation pour possession de stupéfiants, il mentionne qu'il vendait afin d'avoir un revenu puisqu'il n'occupait aucun emploi stable. Monsieur confirme qu'il a vécu de sa criminalité depuis le début de son âge adulte. Monsieur a vécu

dans le milieu criminel tout au long de sa vie, ce qui a enraciné ses valeurs délinquantes, dont la minimisation de la gravité de ses actes. Monsieur B est en mesure d'identifier les raisons pour lesquelles il a commis son dernier délit, mais il éprouve toujours de la difficulté à comprendre et à identifier son cycle délictuel. Il priorise l'ensemble de ses désirs et il n'accorde aucune importance aux besoins d'autrui.

Évolution depuis le retour en communauté

Monsieur B était au CCC depuis plus mois avant mon arrivé et il démontrait une stabilité dans son fonctionnement. Il n'y a aucun indice qui porte à croire que monsieur a récidivé dans la criminalité depuis son retour en communauté. Lors des différentes rencontres, nous avons abordé plusieurs sujets différents avec lui. Un point qui fait fréquemment surface lors des discussions est qu'il verbalise vouloir rencontrer des femmes. Il s'agit d'un aspect central pour lui et qu'il éprouve beaucoup de difficulté à actualiser. Monsieur B verbalise plusieurs distorsions cognitives sur les relations hommes-femmes, tel que les femmes "sont à l'argent", "elles vont m'aimer automatiquement" pour ne nommer que celles-ci. Souvent questionné à savoir ce que lui apporterait une relation amoureuse avec une femme, monsieur mentionne vouloir rencontrer des femmes simplement pour avoir des relations sexuelles. Selon ses dires, il n'a jamais éprouvé d'amour à l'endroit d'une femme, mais ne se montre pas fermé à cette idée. L'idéal féminin de monsieur B est une jolie jeune femme. Plusieurs interventions ont été réalisées par l'équipe afin de lui faire comprendre qu'il est peu probable qu'une jeune fille s'intéresse à un homme de son âge. Il dit comprendre l'ensemble des interventions à ce sujet et sur les distorsions cognitives. Cependant, monsieur B est une personne qui rumine constamment ses pensées oubliant ainsi les interventions réalisées. Tenant compte des antécédents criminels de celui-ci, il était important de maintenir un niveau d'encadrement élevé en ce qui concerne ses relations avec les femmes. Les habiletés sociales limitées ainsi que les distorsions cognitives faisaient en sorte qu'il était très difficile pour lui de combler un besoin relationnel d'une façon saine et non criminelle. De plus, le fait qu'il n'a jamais vécu une relation stable rend très difficile pour monsieur de se projeter dans une relation amoureuse stable et saine.

Monsieur voulait également avoir un revenu dans l'optique qu'il devrait se trouver un appartement dans le futur. Il a été en mesure de se trouver un emploi comme cuisinier tout en respectant l'ensemble de ses conditions spéciales. Selon les dires de son employeur, monsieur a fait preuve d'un bon comportement et il s'est montré travaillant. Par contre, le manque de travail à offrir a fait en sorte qu'il n'a pas su maintenir cet emploi pour une période prolongée. Monsieur fait actuellement de la recherche d'emploi active.

Dernièrement, un changement d'attitude a été remarqué chez monsieur B. Une mesure alternative au placement en maison de transition était envisagée puisqu'il fonctionnait bien dans un environnement avec un encadrement important. La prochaine étape était de recommander le retrait de la condition spéciale d'assignation à résidence afin d'orienter monsieur B vers un milieu moins restrictif. C'est au cours de cette période que ses valeurs délinquantes ont commencé à refaire lentement surface. Comme plusieurs délinquants face au changement, une dégradation du comportement a été remarquée lorsqu'il a été question de cette possibilité avec monsieur. Il s'est retrouvé dans des situations conflictuelles à l'intérieur du CCC avec d'autres résidents. Il voulait que tout se déroule selon ses désirs et il tentait de faire sa loi face aux autres résidents. Il éprouvait également de la difficulté à respecter les règles de l'établissement. Il en est même venu à briser l'une Contrairement à plusieurs délinquants dont la de ses conditions spéciales. désorganisation comportementale est une réaction de peur au fait de quitter un environnement stable, l'équipe de gestion de cas a eu l'impression qu'elle faisait suite à un sentiment de liberté chez monsieur et qu'il pouvait agir comme il le voulait. Cela démontrait que ses valeurs délinquantes étaient toujours présentes et qu'il comportait un risque important pour la communauté. Le fait de ne plus avoir d'emploi a été un stresseur important puisqu'il n'avait plus les ressources financières pour loger dans un appartement. Cela a contribué à la détérioration du comportement de monsieur B.

Conclusion

Il est possible de définir différents biens primaires qui sont importants pour monsieur. D'abord, les relations avec les femmes occupent une grande place dans le discours de monsieur, ce qui nous permet d'identifier le besoin relationnel comme bien primaire. Par contre, les carences qu'il a vécues par le passé font en sorte qu'il n'a jamais connu l'amour. Il apparaît très difficile pour lui de concevoir une relation amoureuse avec une femme. Il tente alors de combler ce besoin par des relations sexuelles. Les différentes distorsions cognitives de monsieur agissent comme obstacle à l'établissement d'un contact sain avec une femme. Il ne possède pas les habiletés relationnelles et l'introspection nécessaire afin de charmer une femme. C'est pourquoi il a adopté des comportements sexuels problématiques par le passé afin de répondre à ce besoin. Ainsi il nécessite un encadrement soutenu afin de l'aider dans cette sphère de vie.

On remarque également que monsieur veut s'accomplir comme personne en occupant un emploi qui lui permettrait d'éviter de vivre de la criminalité. Par contre, il n'a jamais occupé un emploi stable et légal, ce qui lui rend la tâche ardue. On remarque une rigidité à s'investir pleinement dans un emploi lorsqu'il a refusé d'accomplir des tâches qu'il jugeait trop difficiles pour lui. Par contre, il est important de tenir compte de l'âge de monsieur. Il est rigide dans sa recherche d'emploi, ne voulant pas occuper un poste qui ne lui convient pas. Malgré qu'il dise vouloir s'accomplir comme citoyen respectueux des lois, on peut remettre en cause sa réelle motivation à occuper un emploi stable et légal.

Les besoins que le sujet cherchait à combler lors de son passage à l'acte ne peuvent être actualisés dans sa réinsertion sociale. Malgré le fait que l'équipe de gestion de cas tente de lui fournir les outils afin qu'il puisse répondre à ceux-ci de façon adéquate et non criminelle, monsieur ne semble pas en mesure d'utiliser ces outils. Plusieurs programmes et traitements étaient à sa disposition afin de l'aider dans sa réinsertion sociale. Par contre, le sujet a fait preuve d'une désorganisation comportementale lorsqu'il a été question de la possibilité de recommander le retrait de la condition spéciale d'assignation à résidence. Un éveil sexuel a également été remarqué, augmentant le risque de récidive. Le fait que

monsieur ne soit pas en mesure d'identifier son cycle délictuel ainsi que ses facteurs de risques rendait très difficile l'identification des besoins ainsi que la réponse adéquate de ceux-ci. Ce cas est un exemple démontrant que le modèle des vies saines ne peut être appliqué dans le cadre établi actuellement, puisqu'il est important d'assurer un suivi quotidien advenant une augmentation du risque. Monsieur a été suspendu de son ordonnance de surveillance de longue durée. Le fait qu'il entretienne des valeurs délinquantes ancrées depuis un jeune âge ainsi qu'une rigidité au niveau des distorsions cognitives rendait très difficiles d'appliquer les principes du modèle des vies saines.

Monsieur C

Description du cas

Antécédents criminels

Monsieur C purge actuellement une ordonnance de surveillance de longue durée de 7 ans suite à une deuxième sentence qui fait suite à un délit d'enlèvement avec séquestration. Au cours de ce délit, monsieur avait également une arme en sa possession, ce qui fut retenu dans les accusations à son endroit. Finalement, il a plaidé coupable à une agression armée, tentative d'acte criminel et voies de fait. Monsieur a commis ce crime dans le but de voler une personne puisqu'il n'avait plus d'argent. Ainsi, il a enlevé une femme dans le but de lui extraire son argent. Il a été intercepté par la police avant de compléter son délit.

Outre ces accusations, monsieur avait été condamné antérieurement pour agression sexuelle sur une femme handicapée avec qui il n'entretenait aucun lien. Il a commis une autre agression sexuelle, cette fois sur des personnes âgées qui se trouvaient à leur domicile. Finalement, il avait commis deux agressions sexuelles sur des inconnues dans un hôtel. Ces agressions sexuelles se sont déroulées à des moments espacés dans le temps. À chaque reprise, il n'avait aucun lien précis avec les victimes, mais il choisissait des personnes qui lui semblaient vulnérables pour commettre ses crimes. Les actes de monsieur démontrent un aspect de prédation et d'impulsivité. Mentionnons que sa criminalité a connu de grandes périodes d'accalmie. Lors des deux derniers délits,

monsieur C vivait des périodes difficiles de deuil et de pertes affectives et il était en état d'intoxication.

Vie personnelle

Il y a peu d'information disponible sur la vie personnelle de monsieur C. Nous savons qu'il a vécu une enfance difficile marquée alors que plusieurs de ses proches, notamment plusieurs membres de sa famille, sont décédés, ce qui l'a amené à occuper un rôle d'adulte rapidement. Il a même assisté au décès de l'une de ces personnes.

Monsieur est une personne solitaire qui n'a pas beaucoup d'amis. Ses séjours en prison ont eu pour résultat d'effriter la majorité des relations significatives qu'il avait. Par contre, monsieur a déjà entretenu des relations amoureuses positives avec des femmes au cours desquelles aucun événement d'agression sexuelle n'a été rapporté. Durant les périodes d'accalmie de sa criminalité, monsieur se montrait un citoyen respectueux des lois. Il occupait un emploi stable et s'investissait dans ses relations avec ses amis et sa conjointe.

Évaluations criminologiques

L'évaluation réalisée par le SCC pour les facteurs statiques de monsieur conclut qu'il représente un risque de récidive à modéré pour la communauté. Afin d'en venir à cette conclusion, l'évaluation tient compte des périodes d'accalmie importantes dans la criminalité de monsieur C. De plus, il obtient une cotation de 3 à l'échelle statistique d'information sur la récidive (ISR). Ce résultat estime que deux délinquants sur trois ne commettront pas d'actes criminels suivant leur libération.

Le résultat de l'évaluation des facteurs de risques dynamiques, qui sont les facteurs sur lesquels on peut agir, suggère que monsieur C reçoive des interventions d'intensité élevée. Les facteurs dynamiques identifiés comme problématiques sont la vie personnelle et affective ainsi que la toxicomanie.

Concernant l'évaluation de la vie personnelle et affective comme facteur contributif à la criminalité de monsieur, plusieurs éléments ont été pris en compte. Son enfance difficile fait en sorte que monsieur a vécu plusieurs carences affectives, ce qui a influencé son développement personnel. En effet, il éprouve de la difficulté à gérer de ses émotions négatives lorsqu'il vit une période sombre. Cela contribue fortement à sa criminalité qui s'actualise à la suite d'évènements difficiles. Ses passages à l'acte se sont tous produits durant des périodes de crise, de deuil et/ou de frustration. Il emploie toujours le même cycle de passage à l'acte, soit de pallier à ses émotions négatives en consommant de l'alcool et/ou drogues et ensuite commettre un délit.

Tel que décrit, la criminalité du monsieur C s'actualise toujours lorsqu'il est sous l'influence de drogues et/ou d'alcool. Il a commencé à consommer de l'alcool à son adolescence de façon occasionnelle. Précédemment à sa dernière sentence, monsieur avait développé un problème de dépendance dans les mois précédents son délit. Afin de subvenir à son besoin de drogue, il a dépensé l'ensemble de ses économies jusqu'à s'endetter et déclarer faillite. Il s'est alors tourné vers la criminalité pour arriver à ses fins financières.

Conditions spéciales

Les conditions spéciales suivantes se retrouvent au certificat de libération de monsieur C :

- -Suivre le traitement prescrit : suivre le plan/ programme de traitement établi par notre surveillant de libération conditionnelle dans le domaine de la déviance sexuelle.
- -Déclarer relations : Informer votre surveillant de libération conditionnelle immédiatement de toutes vos fréquentations ou relations intimes (sexuelles et non sexuelles) avec les femmes.
- -Ne pas consommer d'alcool : Ne pas consommer, vous procurer ou posséder de l'alcool.
- -Ne pas consommer de drogues : Ne pas consommer, vous procurer ou posséder des drogues autres que les médicaments prescrits pris selon la posologie ou les médicaments en vente libre pris selon les recommandations du fabricant.

Modèle des vies saines

Discours entourant le passage à l'acte

Monsieur C vivait une situation difficile au moment de ses actes. En effet, il venait de vivre un deuil important dans sa famille. Afin de pallier à ce sentiment négatif, monsieur a commencé à consommer des drogues comme la cocaïne. Pour réussir à se procurer sa drogue, il a dépensé l'ensemble de ses économies, le plongeant ainsi dans une situation financière difficile. Dans le discours de monsieur, il tend à minimiser la gravité de ses actes affirmant qu'il a simplement séquestré la victime dans le but de lui voler l'ensemble de son argent. Il explique qu'il ne comptait pas user de violence à son endroit. Plusieurs soupçons ont été émis à l'idée que les policiers ont interpelé le sujet avant que son délit s'actualise en agression sexuelle. Monsieur C a toujours nié cette hypothèse, voulant que son motif lors de son plus récent délit fût d'ordre sexuel, arguant que ses délits de nature sexuelle remontent à il y a plus de 20 ans. Lors des rencontres, monsieur se montre peu enclin à aborder sa dynamique criminelle ainsi que ses agressions sexuelles. Il va même jusqu'à nier une partie de celles qui sont inscrites à son dossier.

Il reconnaît toutefois avoir eu beaucoup de difficulté à gérer sa colère lorsqu'il était plus jeune et explique qu'il a appris depuis à discuter lorsqu'il vit des conflits. Monsieur C est en mesure d'identifier clairement son processus de passage à l'acte et ses facteurs de risques ; notamment avoir vécu plusieurs moments difficiles au cours de sa vie et qu'ils l'ont grandement affecté, tel l'éloignement de sa conjointe et de sa mère. Il comprend qu'il éprouve de la difficulté à gérer ses émotions lors de tels moments et que cela le place dans une situation à risque de commettre un acte criminel. Il reconnaît entièrement ses facteurs contributifs se disant prêt à travailler sur ceux-ci.

Évolution en communauté

Monsieur a intégré le CCC avec une attitude positive disant vouloir réussir sa réinsertion sociale et s'abstenir de récidive criminelle. Il s'est dit prêt à faire preuve de transparence face à l'équipe de gestion de cas, ce qu'il a su démontrer.

Monsieur C est ouvert à s'impliquer dans un programme correctionnel, tel que ses conditions spéciales le stipulent. Par contre, il est inscrit à son certificat de libération que le programme correctionnel que monsieur doit compléter est dans le domaine de la délinquance sexuelle. Il ne comprend par la pertinence de poursuive un tel programme puisque son dernier délit ne comportait aucun incident de nature sexuelle. Selon ses dires, il n'entretient aucun fantasme sexuel déviant et justifie ce propos par le fait qu'il n'a pas commis de délits de cette nature sexuelle depuis plusieurs années. De plus, il mentionne souvent avoir déjà complété un programme en délinquance sexuelle lors d'une sentence antérieure et qu'il ne comprend pas l'attribution de ce programme en déviance sexuelle. Malgré cela, nous lui avons expliqué qu'il doit suivre un tel programme malgré pour respecter ses conditions spéciales. Monsieur verbalise vouloir un suivi psychologique afin d'aborder les différentes périodes difficiles de sa vie et de deuil non complété qui ont un grand impact sur sa criminalité. Il affirme ne jamais avoir eu la chance d'aborder ces différents problèmes lors des programmes antérieurs. Il est d'avis que cela l'aiderait grandement dans sa réinsertion sociale puisqu'un suivi psychologique répond davantage à ses besoins actuels. Malgré son mécontentement, il adopte une attitude positive et participe activement à son programme correctionnel. Il fait preuve de leadership en aidant les autres participants. Par contre, monsieur C explique que son apprentissage est limité à l'intérieur du programme, décrivant celui-ci comme une perte de temps pour lui-même. Une demande a été faite par l'équipe de gestion de cas afin d'inscrire monsieur à un suivi psychologique. Celui-ci mentionne vouloir un suivi externe au service correctionnel du Canada puisqu'il entretient une certaine méfiance face au SCC et il ne veut pas y aborder sa dynamique criminelle. Il lui a été expliqué à plusieurs reprises que le suivi offert par le service lui serait bénéfique tenant compte qu'il est gratuit et qu'il aborderait spécifiquement ses deuils. Monsieur C n'a toujours pas été orienté vers un suivi psychologique puisque le SCC priorise les délinquants qui sont soumis à la condition spéciale de counselling. Par ailleurs, il continue à s'investir dans son programme en délinquance sexuelle.

Monsieur C mentionne régulièrement vouloir s'investir dans une relation amoureuse saine. Il explique désirer une femme ayant un mode de vie stable qui ne consomme pas de drogues et qui occupe un emploi décent. Par contre, deux raisons majeures le freinent grandement à aborder les femmes qu'il rencontre. D'abord, monsieur est aux prises avec un problème de santé qui l'empêche de travailler dans son domaine considérant l'effort physique nécessaire. Il occupe une grande partie de son temps à s'entrainer afin de retrouver un niveau physique nécessaire pour pouvoir recommencer à travailler dans son domaine. Afin de contrer son problème de santé, il doit s'alimenter de façon adéquate. Ainsi, il fréquente des épiceries bon marché puisque son faible revenu, soit la pension offerte par le SCC ne lui permet pas de s'alimenter adéquatement dans des marchés à grande surface. Le fait de ne pas avoir un revenu adéquat contraint monsieur face aux femmes puisqu'il n'a pas les moyens pour les inviter à manger ou pour s'impliquer dans des activités avec celles-ci. Au sein des différentes activités qu'il poursuit, monsieur rencontre quelques fois des femmes intéressantes avec lesquelles il a de brèves discussions sans s'investir davantage. L'autre raison qui justifie sa réticence à développer une relation amoureuse durant son ordonnance de surveillance de longue durée est sa condition spéciale qui consiste à déclarer l'ensemble de ses relations. Il verbalise fréquemment ne pas vouloir impliquer des gens dans sa situation puisqu'il sait que son agent de libération doit communiquer avec les différentes personnes concernées et que des visites en communauté seraient réalisées. Mentionnons que monsieur a entretenu des relations saines avec plusieurs femmes tout au long de sa vie. Il ne possède aucun antécédent en matière de violence conjugale ou d'agression à l'endroit d'une de ses anciennes conjointes. Ainsi, il est frustré par le fait de devoir déclarer l'ensemble de ses relations justifiant que son dernier délit ne possédait aucun aspect sexuel et qu'il a entretenu des relations saines avec ses anciennes compagnes. Il préfère ne pas s'investir dans une relation avant la conclusion de son mandat plutôt que d'impliquer des personnes avec le service correctionnel. Selon ses propos, il est très difficile de se réinsérer socialement avec toutes les mesures restrictives qui l'entourent. La seule ressource qu'il fréquente en communauté était le conjoint de sa nièce. Finalement, monsieur ne s'est toujours pas développé un réseau social stable, malgré qu'il juge cela très important pour le soutien et l'aide que cela apporte dans sa réinsertion sociale. Afin de combler ce besoin, il agit comme leader positif avec les autres résidents en les écoutant avec leurs problèmes et en s'impliquant dans des projets constructifs afin d'apporter une ambiance plus positive à l'intérieur du CCC. Mentionnons qu'il ne s'agit toutefois pas d'un réseau social positif et que selon les règles du CCC, il lui est interdit de fréquenter les autres résidents à l'extérieur de l'établissement.

Monsieur C a demandé d'avoir l'autorisation à consommer de l'alcool de façon occasionnelle s'il se retrouve à un souper avec le conjoint de sa cousine. L'équipe de gestion de cas a alors pris la décision de ne pas en faire la demande à la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Lors de délits antérieurs ayant mené aux sentences précédentes du monsieur, l'alcool avait été consommé en grande quantité justifiant la position de l'équipe face à cette demande. De plus, il est important de considérer que monsieur est de retour en communauté depuis quelques mois et on jugeait pertinent d'attendre un rapport de programme correctionnel avant de se positionner sur cette demande.

Conclusion

On comprend que monsieur C met beaucoup d'importance sur le besoin relationnel et sur son bien-être personnel afin de l'aider dans sa réinsertion sociale. On peut conclure qu'il s'agit de deux biens primaires sur lesquels il est important de travailler afin de l'aider. Comme décrit précédemment, il désire s'investir dans une relation saine et s'éloigner des situations problématiques. Il a déjà été en mesure de s'investir positivement dans des relations amoureuses par le passé. Lors de ces relations, monsieur ne récidivait pas dans la criminalité puisque cette stabilité se voulait sécurisante pour lui. De plus, il veut aborder ses problématiques du passé et les moments difficiles afin de lui apporter un bien-être personnel. Il agit également en ce sens puisqu'il met beaucoup d'effort à améliorer son état de santé et ainsi occuper un emploi stable.

Suite au discours du monsieur C concernant les différents besoins qu'il identifie comme importants, on peut remarquer que les conditions spéciales briment la réalisation de ceux-ci. La condition de déclarer les relations et toutes les mesures qui la régissent font en sorte que monsieur n'est pas en mesure de se développer un réseau social stable et sain. Cela l'amène ainsi à entretenir l'ensemble de ses relations au CCC avec d'autres délinquants, ce qui ne l'aide pas dans sa réinsertion sociale. Rappelons que le sujet est en mesure d'identifier ses facteurs de risques et qu'il fait preuve de transparence face à son équipe de gestion de cas. De plus, monsieur C démontre une grande motivation à s'impliquer dans un suivi psychologique afin d'aborder les différentes situations difficiles qu'il a vécues durant sa vie. La fragilité de monsieur C face à ces évènements est directement reliée à sa récidive criminelle. La condition spéciale de suivre un traitement en déviance sexuelle fait en sorte que la demande pour un suivi psychologique ne s'est pas actualisée rapidement puisqu'il faut privilégier ceux qui ont la condition spéciale de counselling psychologique à leur certificat. De plus, monsieur n'a pas les ressources financières pour avoir un suivi psychologique au public.

Monsieur D

<u>Description du cas</u>

Antécédents criminels

Monsieur D est âgé de 61 ans et est actuellement en ordonnance de surveillance de longue durée de dix ans suite à une condamnation pour des délits de contact sexuel (2) qui lui ont valu une sentence provinciale.

Il en est actuellement à sa quatrième sentence pour des délits sexuels à l'endroit de mineurs (garçon et fille) d'âge pré pubère. Monsieur ne possède pas d'autres antécédents

criminels que des délits sexuels à l'endroit de mineurs. Par contre, plusieurs de ses mises en liberté antérieures se sont soldées par des échecs, soit des bris de conditions spéciales et une récidive de nature sexuelle. Sa criminalité persiste depuis plusieurs années. Elle a débuté lorsqu'il a agressé sexuellement la fille de son meilleur ami. Quelques années plus tard, il agressait les enfants d'une autre connaissance ainsi que leurs amis. Au cours des années, sa criminalité s'est élargie au-delà de son cercle de connaissances alors qu'il a commencé à commettre des délits sexuels à l'endroit d'enfants avec lesquels il n'avait aucun lien.

Histoire personnelle et sociale

Peu d'informations étaient disponibles en ce qui concerne l'histoire de monsieur lors de son enfance. À ce jour, il entretient une bonne relation avec son neveu qui est considéré comme une personne positive. Par contre, il ne possède pas un réseau social développé. Monsieur avait une propension à s'isoler socialement ou s'investir complètement dans ses relations amoureuses. Lors d'une rupture, le sujet vivait un fort sentiment de solitude, le plaçant ainsi dans une position vulnérable par rapport à ses désirs sexuels déviants.

Évaluations criminologiques

L'évaluation réalisée par le SCC en ce qui concerne les facteurs de risque statiques conclut que monsieur nécessite un niveau d'intervention élevé. Pour arriver à cette conclusion, l'évaluation tient compte de l'âge de monsieur, la persistance de ses comportements criminels ainsi que la gravité des actes délictuels sur les victimes. Les victimes vivent toujours avec des séquelles considérées comme importantes.

Plusieurs facteurs sont identifiés dans les évaluations du SCC comme étant des facteurs contributifs dynamiques à la criminalité de monsieur. Les problématiques de monsieur dans sa vie personnelle et affective ainsi que dans ses relations matrimoniales ont contribué à sa criminalité. Il y a également son problème de toxicomanie qui a influencé ses actes.

Monsieur nécessite un niveau d'intervention élevé en ce qui concerne sa vie personnelle et affective. Les premiers délits étant à l'endroit d'enfants qu'il connaissait et avec lesquels il avait développé un lien affectif. Par contre, les derniers délits ont été réalisés à l'endroit d'enfants avec lesquels il n'entretenait aucun lien particulier élargissant ainsi le bassin de victimes potentielles. Sa criminalité à l'endroit des enfants et l'aggravation de son schème délictuel avec les années justifie qu'il nécessite une grande intervention pour modifier ces comportements. Malgré les multiples interventions réalisées lors des précédentes sentences, monsieur n'a toujours pas été en mesure d'enrayer ses comportements criminels. Il est important d'adresser la vie personnelle et les affects au cours des interventions afin d'amener monsieur D à enrayer ses comportements criminels.

Le fait qu'il ait une faible estime de lui-même, un sentiment de ne pas être à la hauteur et une sensibilité au rejet et à la critique font en sorte que monsieur D est une personne inhibée socialement. Ainsi, il éprouve beaucoup de difficulté à se créer un réseau social stable. Par contre, monsieur a un besoin excessif d'être pris en charge qui est accompagné d'une peur de la séparation. Lorsqu'il est en relation avec une femme, il tend à s'accrocher à celle-ci, même si la relation s'avère néfaste pour lui. Monsieur requiert un niveau modéré d'intervention pour la sphère des relations matrimoniales et familiales, afin de l'aider à pallier ses différentes difficultés personnelles. En aidant monsieur à traiter ses différentes dynamiques problématiques, on pourrait ainsi diminuer son risque de récidive puisqu'il n'aurait plus besoin d'enfants pour combler ces manques.

Durant plusieurs années, monsieur a eu une problématique de consommation d'alcool. Elle lui permettait de fuir ses difficultés personnelles et toutes les pensées négatives qui l'envahissaient. L'alcool se voulait un désinhibiteur des pensées sexuelles déviantes et du passage à l'acte de monsieur. Bien qu'aucun indice ne porte à croire qu'il consomme de l'alcool depuis qu'il est revenu en communauté, le besoin d'intervention est toujours évalué à modéré puisqu'il faut tenir compte de l'impact de cette problématique sur sa criminalité.

Conditions spéciales

Parmi les conditions spéciales inscrites au certificat de monsieur, celles qui se veulent pertinentes pour l'analyse du cas sont :

-Suivre le traitement prescrit : suivre le plan/ programme de traitement établi par notre surveillant de libération conditionnelle dans le domaine de la déviance sexuelle.

-Déclarer relations : Informer votre surveillant de libération conditionnelle immédiatement de toutes vos relations sexuelles ou non sexuelles ou toutes vos relations amicales étroites avec les femmes et des hommes qui exercent un rôle parental à l'égard d'enfants de moins de 18 ans.

-Ne pas consommer d'alcool : Ne pas consommer, vous procurer ou posséder de l'alcool.

-Éviter personnes- enfants : Ne pas vous trouver en présence de garçons ou de filles de moins de 18 ans sans être accompagné par un adulte responsable qui connaît vos antécédents criminels et qui a été autorisé par écrit au préalable par votre surveillant de la libération conditionnelle.

-Interdiction- Lieux enfants : Ne pas fréquenter ou être à proximité de lieux où des enfants de moins de 18 ans sont susceptibles de se rassembler, comme des écoles primaires ou secondaires, des parcs, des piscines ou des centres récréatifs sans être accompagné par un adulte autorisé par écrit au préalable par votre surveillant de libération conditionnelle.

Modèle des vies saines

Discours entourant le passage à l'acte

Monsieur D affirme que lors de ses agressions sexuelles, il tentait principalement de combler un besoin d'être aimé et de proximité. Il est en mesure d'identifier une préférence sexuelle à l'endroit des enfants, mais dit qu'il aime également les femmes adultes. Monsieur D explique qu'au moment de ses délits, il vivait une grande solitude. Il éprouvait beaucoup de difficultés à gérer l'angoisse entourant ce sentiment, ce qui l'amenait à se tourner vers des enfants qu'il jugeait comme plus accessibles pour combler ce besoin. Il explique qu'il ne possède pas les aptitudes sociales nécessaires qui lui permettraient de se

créer un réseau social solide et sain autour de lui. Il s'agit d'un monsieur qui s'implique grandement dans ses relations amoureuses et qui délaisse son entourage en conséquence. Mentionnons que monsieur a réalisé un programme en délinquance sexuelle dans lequel se retrouve un volet axé sur le modèle des vies saines. Cet aspect peut expliquer qu'il soit en mesure d'identifier adéquatement le besoin qu'il voulait combler lors de ses délits. Par contre, il est important de tenir compte de sa préférence à l'endroit de mineurs, ce qui nécessite une surveillance constante en communauté. Cela peut expliquer le fait que monsieur en soit à une deuxième ordonnance de surveillance de longue durée, bien que sa dernière sentence fut provinciale.

Évolution en communauté

Monsieur D a intégré le CCC depuis environ 1 an. Malgré les nombreux bris de probation notés à son dossier, aucun bris de condition spéciale n'a été rapporté depuis son retour en communauté. Lors des rencontres de suivi, monsieur affirme se sentir heureux pour la première fois depuis longtemps. Il mentionne fréquemment que le programme auquel il participe en délinquance sexuelle l'aide grandement dans sa réinsertion sociale. En considérant les informations contenues dans la section <u>Discours entourant le passage à l'acte</u>, il est important, selon le modèle des vies saines, d'aider monsieur D à développer des habiletés sociales lui permettant de ne plus se placer dans des situations à risques, soit de chercher auprès d'enfants à combler un besoin d'être aimé. Cet aspect fut abordé à l'intérieur de son programme en délinquance sexuelle. Il explique qu'il croit finalement avoir les outils nécessaires afin de ne plus récidiver.

L'équipe de gestion de cas met beaucoup l'accent sur le fait que monsieur D doit développer un réseau social stable et sain. On remarque un désir chez lui de se créer un nouveau réseau social, mais la condition spéciale de déclarer l'ensemble de ses relations semble le freiner. Il comprend qu'il se doit d'être le plus transparent possible dans ses relations, mais il éprouve beaucoup de difficultés à parler de ses antécédents criminels aux nouvelles personnes rencontrées. Sa principale ressource en communauté est son neveu qu'il rencontre chaque semaine. Leur relation est décrite par monsieur comme positive

puisque son neveu lui offre beaucoup de support dans sa réinsertion sociale. Outre son neveu, monsieur ne fréquente aucune autre personne sur une base régulière. Afin de se développer un nouveau réseau social, il a commencé à fréquenter un centre pour personnes âgées qui convient à ses conditions spéciales. Il dit aimer grandement cet endroit puisqu'il peut y discuter avec différentes personnes et ainsi entrevoir la possibilité de développer de nouvelles amitiés, ce qui le valorise grandement.

Monsieur occupe deux emplois comme réparateur de machinerie alimentaire. Il s'agit du métier qu'il a toujours pratiqué. Il occupe actuellement deux emplois fixes dans ce domaine, ce qui lui permet de s'épanouir dans cette passion. La plus grande fierté pour monsieur D est constituée des commentaires positifs qu'il reçoit de ses collègues concernant la qualité de son travail. Par contre, il éprouve de la difficulté à déclarer son statut de délinquant aux personnes qu'il fréquente sur une base quotidienne à son travail. Monsieur affirme ne pas se sentir confortable avec les actes qu'il a commis les décrivant comme répugnants et impardonnables. Or, monsieur ne veut pas être perçu négativement dans son milieu de travail et ainsi risquer de perdre ses deux emplois. Possédant les diplômes attestant de sa compétence dans la réparation de machinerie, monsieur envisage la possibilité de démarrer sa propre compagnie. Il affirme comprendre que sa situation ne lui permettra pas d'obtenir des contrats dans des lieux où il y a possiblement la présence d'enfants. Il explique que cela lui convient puisqu'il ne veut pas se placer dans une situation à risque.

Il explique ne pas vouloir s'investir dans une relation amoureuse puisqu'il préfère se consacrer entièrement à son emploi et au développement de nouvelles amitiés. Il reconnait devoir cheminer encore sur sa personne avant d'envisager de s'investir à nouveau dans une relation de couple. Il dit qu'il doit toujours faire attention à ne pas se surinvestir dans ses prochaines relations, ce qui lui a causé des problèmes par le passé. Il mentionne également vouloir être transparent au sujet de ses antécédents criminels s'il rencontre une femme, ce qu'il éprouve toujours de la difficulté à faire. Nous avons demandé à monsieur D à plusieurs reprises quelle serait sa réaction s'il avait à vivre de la

solitude à la suite d'une rupture. Il affirme avoir désormais beaucoup d'intervenants dans son entourage qui peuvent lui apporter de l'aide telle que la responsable du programme en délinquance sexuelle, les intervenants à son dossier ainsi que le responsable des cercles de soutien. Les cercles de soutien se veulent une mesure d'accompagnement pour les délinquants sexuels qui sont de retour en communauté. Or, il affirme être en mesure de demander de l'aide s'il se rend vulnérable, ce qu'il n'était pas capable de faire dans le passé. Il affirme également avoir les outils nécessaires pour éviter de se placer dans une situation à risque répétant qu'il ne veut plus faire de victimes.

Conclusion

Monsieur est en mesure d'identifier clairement les biens primaires qui sont importants pour lui. D'abord, il y a le besoin relationnel qui occupe une place importante pour lui. Il admet avoir toujours des lacunes dans ses habiletés sociales et qu'il se doit de travailler sur celles-ci. Par contre, il explique clairement vouloir répondre à ce besoin à travers le développement d'amitiés solides. Il comprend qu'un réseau social stable l'aidera grandement dans sa réinsertion sociale. Il y a également le besoin de réalisation de soi qu'il réussit à actualiser à travers ses emplois.

Il est important de tenir compte du fait que monsieur D fut exposé à certains aspects du modèle des vies saines au cours du programme correctionnel, ce qui l'aide grandement dans l'identification de ses besoins. On remarque qu'il est possible pour monsieur D de répondre à ses biens primaires, mais que la condition spéciale de déclarer ses relations semble le freiner dans l'actualisation de son besoin relationnel. L'aspect du modèle des vies saines abordé dans son programme l'a aidé dans la compréhension de son cycle délictuel ainsi que sur sa capacité à réclamer de l'aide en cas de période difficile. Bref, le modèle des vies saines peut être appliqué au cas de monsieur D dans une certaine mesure. Considérant l'ensemble de ses vulnérabilités, il demeure important de maintenir un volet de surveillance et de gestion du risque afin de prévenir la récidive.

CHAPITRE 4
DISCUSSION

Les études de cas illustrés précédemment montrent des résultats intéressants concernant l'applicabilité du modèle des vies saines à l'intérieur du modèle de réinsertion sociale actuellement en place au Service correctionnel du Canada qui est un modèle pensé en fonction de la gestion du risque. D'abord, une partie des cas présentés permettent d'observer que certains aspects du modèle des vies saines peuvent être employés dans le cadre établi par le SCC. Un bon exemple est celui du cas de monsieur C qui sera davantage décrit dans le présent chapitre. En contraste, le cas de monsieur G démontre certaines limites à l'application du modèle des vies saines.

L'applicabilité du modèle des vies saines : les possibilités

Agent de libération conditionnelle

La vision du modèle des vies saines se veut orientée vers les besoins de la personne. Le style d'intervention préconisé par l'agent de libération conditionnelle auprès des délinquants aura une incidence sur la qualité de l'intervention ainsi que sur l'application du modèle des vies saines. Or, l'intervenant se doit de respecter l'ensemble des directives du commissaire qui se veulent les procédures de travail. À l'intérieur de ce cadre, il est parfois possible d'employer un style d'intervention clinique axé sur les besoins du délinquant. À titre d'exemple, il était permis pour monsieur D de répondre à ses besoins tout en respectant ses conditions spéciales. Advenant une telle situation, il est à la discrétion de l'agent d'employer un style d'intervention qui lui est propre. Dans ce sens, la création d'une alliance thérapeutique et l'exploration avec le délinquant de ses biens primaires, soit des techniques qui peuvent favoriser la réinsertion sociale du délinquant, sont à la discrétion de l'ALC tout en s'inscrivant dans une perspective du MVS.

Un intervenant qui ne tente pas de créer une alliance thérapeutique avec le sujet risque d'avoir davantage de difficulté à appliquer le modèle des vies saines. L'ALC agit actuellement comme gestionnaire de cas s'assurant que le délinquant respecte l'ensemble des règles. Gérant le risque, l'ALC s'attarde principalement aux conditions spéciales et aux activités du sujet, ce qui limite le temps consacré à l'exploration des besoins de l'individu.

Par contre, il est libre d'employer un style d'intervention qui met l'accent sur l'exploration des faits entourant le passage à l'acte et travailler sur l'identification des besoins que la personne tentait de combler. Cela ne s'inscrit pas dans le mandat principal de l'ALC, mais une telle approche est importante dans le cadre du MVS. L'enjeu principal est le temps disponible : est-ce que l'ALC a le temps nécessaire pour travailler ces différents aspects dans le cadre des rencontres établies avec le délinquant? En effet, il arrivait au cours de mon stage que des impondérables survenaient, tels que des bris de conditions spéciales, des dates d'échéances et d'autres impondérables qui influençaient le temps des rencontres ainsi que la qualité de l'intervention caractéristique du modèle des vies saines.

Il est important, comme ALC, d'inclure dans ses interventions l'exploration des biens primaires ainsi que l'aide à vivre une vie saine. Cependant, cela doit être réalisé tout en respectant l'ensemble des règles régissant le mandat de l'individu. Il est à la discrétion de l'intervenant d'employer le style d'intervention qui lui est propre lors des rencontres. Ainsi, il existe une certaine ouverture pour la personne qui veut appliquer un style d'intervention se rapprochant du modèle des vies saines.

<u>Programmes correctionnels</u>

L'applicabilité du modèle des vies saines est probablement plus facile à réaliser dans le cadre des programmes correctionnels, soit les programmes qui visent à aider les délinquants à acquérir les habiletés nécessaires pour surmonter une difficulté quelconque, par exemple, la déviance sexuelle, la toxicomanie et autres. Plusieurs des délinquants en réinsertion sociale ont la condition spéciale de suivre un programme correctionnel en lien avec leurs facteurs de risque. Il arrive plus fréquemment que certains aspects du MVS soient intégrés dans différents programmes comme il a été observé dans le cas de monsieur D.

Au cours de mon stage, deux agents de programmes sont venus au CCC afin de présenter un nouveau programme, soit le modèle de programme correctionnel intégré (MCPI). Ce programme est basé sur des thèmes issus du MVS. Il se divise en quatre thématiques désignées : bonnes relations et soutien, se sentir bien, pensées claires et décisions saines, liberté et maîtrise de soi. Ces thématiques se penchent sur différents aspects de la vie, soit le soutien, les émotions, les actions et les pensées afin de fournir les outils nécessaires à la personne pour prévenir la récidive et vivre de façon adéquate. Ils fournissent les outils de réflexion nécessaires pour aider la personne à prévenir sa récidive et vivre de façon optimale.

Il est à noter que le modèle des vies saines se décrit comme un mode d'intervention individualisé. Ainsi, il s'adapte aux caractéristiques de chacun afin d'offrir une réponse individualisée à ses besoins et ainsi l'amener à se réaliser en tant qu'individu respectueux des lois. Les programmes correctionnels sont principalement réalisés en groupe, ce qui ne permet pas l'application précise du modèle en question. Bien qu'il soit possible d'intégrer des éléments du modèle dans un programme de groupe, la dynamique de groupe peut nuire à la démarche individuelle de chacun des participants.

L'applicabilité du modèle des vies saines : les limites

Conditions spéciales

Les délinquants qui complètent la durée de leur sentence en communauté doivent se soumettre à différentes conditions spéciales qui sont directement reliées à leurs facteurs de risques dynamiques. Ces conditions spéciales interfèrent souvent avec l'application du modèle des vies saines puisqu'elles agissent comme obstacles à certains biens primaires qui importent à l'individu dans sa réinsertion sociale. Il est à noter que dans certains cas, les conditions spéciales n'empêchent pas toujours la réalisation des biens. Par contre, ces conditions n'ont pas leur place dans une perspective du MVS qui préconise un encadrement adapté à l'individu et à ses besoins.

Les biens primaires d'un individu ne sont pas toujours liés directement aux facteurs de risque dynamiques. Le cas de monsieur C appuie cette affirmation, lui qui expliquait porter une importance particulière à sa spiritualité puisque cela l'aidait grandement dans la

gestion de sa colère. Il a trouvé dans la pratique religieuse une façon de contrebalancer et surtout de calmer les idées violentes et obsédantes qu'il avait tendance à entretenir au sujet des femmes. Rappelons que ces idées avaient joué un rôle important lors de son délit. La religion de monsieur C semble avoir agit comme facteur protecteur pour lui. Dans son cas, les conditions spéciales qui encadraient sa libération d'office ne l'ont pas empêché de répondre à ses besoins.

Monsieur D représente également un cas intéressant puisqu'il était en mesure de s'impliquer dans un emploi qui lui était important sans venir à l'encontre de ses conditions spéciales. De plus, il avait trouvé un centre communautaire où il pouvait fréquenter de nouvelles personnes sans toutefois se retrouver en présence de mineurs. Ainsi, son besoin relationnel et son besoin d'accomplissement dans son emploi étaient satisfaits malgré les mesures restrictives de ses conditions spéciales.

Le cas de monsieur C appuie l'argument que les conditions spéciales freinent certains délinquants dans la réponse aux besoins qu'ils identifient. En effet, monsieur n'était pas en mesure de développer un réseau social ni de s'impliquer dans une relation amoureuse. Le fait de savoir que l'ALC doit communiquer avec les personnes qu'ils fréquentent freine nombre de délinquants dans le développement de nouveaux réseaux sociaux. Lors des rencontres avec les individus qui étaient au CCC, il ressortait fréquemment dans leur discours que le cadre y était étouffant et très serré. Ils se sentaient souvent freiner dans leur réinsertion sociale puisqu'ils ne pouvaient pas réaliser des activités qui leur étaient importantes. À titre d'exemple, plusieurs autochtones du CCC ne pouvaient pas fréquenter les Pow wow, fêtes autochtones, ou la Maison de l'amitié autochtone puisqu'il y avait possibilité de rencontrer des mineurs et que cela leur était interdit. Il ne leur était pas possible de s'impliquer dans leur communauté ni d'évoluer dans leur milieu culturel.

Un obstacle important à l'applicabilité du MVS est la rigidité avec laquelle les conditions spéciales doivent être respectées. L'ALC ne peut pas octroyer certaines permissions qui vont à l'encontre des conditions spéciales, et ce même dans des situations où le risque

serait jugé acceptable. Afin de pouvoir autoriser cela, l'agent doit rédiger un rapport motivant une exception à certaines conditions spéciales. Le tout est soumis à la Commission des libérations conditionnelles qui a le mandat se positionner sur la recommandation de l'ALC. Ce système est lourd pour les délinquants et ils sursoient à leur désir ou leur besoin. La peur de voir leur libération suspendue motive la plupart des délinquants à éviter cette démarche. Cela a un effet négatif sur leur possibilité de se développer un réseau social positif et nuit à leur épanouissement. Plusieurs des individus présentés plus tôt n'ont pas été en mesure de développer un réseau social sain puisqu'ils devaient respecter des conditions spéciales les contraignant à déclarer leurs relations. L'effet pervers de cette condition est qu'ils ne sont pas en mesure de pratiquer leurs habiletés sociales problématiques, s'entourant par le fait même des délinquants du CCC. La réinsertion sociale et la réponse aux besoins des délinquants s'avèrent négligées à cause de l'encadrement des CS.

Les exemples susmentionnés démontrent bien que le modèle des vies saines peut être appliqué dans une certaine mesure au sein du modèle de gestion du risque mis en place au Service correctionnel du Canada. Par contre, il arrive souvent qu'un bien primaire important pour la personne s'inscrive directement dans ses facteurs de risques dynamiques, ce qui influence l'applicabilité du modèle des vies saines par l'agent de libération conditionnelle.

Il a lieu de tenir compte du fait que les individus présentés dans ce travail comportaient tous un risque élevé de récidive. Ainsi, il demeure important d'établir un cadre serré et restrictif afin de s'assurer de protéger la société de la façon la plus efficace possible. Pour des délinquants nécessitant un tel encadrement, il apparait difficile d'appliquer entièrement les concepts proposés par le modèle des vies saines. Les conditions spéciales brimeront inévitablement plusieurs besoins primaires chez les personnes évaluées comme ayant un haut risque de récidive. Toutefois, cette évaluation peut être revue à la baisse par rapport au fonctionnement et au comportement de la personne durant son séjour en établissement ou lors de l'actualisation de sa peine en communauté. Au fur et à

mesure de l'évolution positive du délinquant, l'évaluation de son risque de récidive peut être abaissé et à sa suite le cadre jugé nécessaire à la gestion adéquate du risque pour la communauté peut être assoupli. Or, certaines conditions spéciales pourraient être retirées et, par le fait même, ouvrir la possibilité au délinquant de répondre davantage à ses besoins primaires identifiés dans le MVS.

Capacité d'introspection

Lors de la réalisation de mon stage, un aspect important relié à l'applicabilité du modèle des vies saines était la capacité d'introspection des individus. En effet, le MVS insiste sur l'importance de répondre aux besoins primaires reconnus comme importants par le délinquant. Il apparaît important que la personne puisse faire preuve d'introspection concernant ses besoins afin de progresser dans la réalisation de ceux-ci. Un individu ne possédant pas les habiletés nécessaires pour identifier et s'impliquer dans ses biens primaires risque de continuer à y répondre par la criminalité.

Le modèle de gestion du risque qui est employé par le Service correctionnel du Canada apparaît adapté à un type de population qui est principalement composé d'individus qui n'en sont pas à leur premier délit. Ce sont des personnes qui éprouvent souvent beaucoup de carences qui limitent leur capacité de remise en question de leurs comportements criminels. Un exemple permettant d'illustrer ceci est tiré de monsieur B. Ses antécédents criminels comportaient plusieurs délits sexuels, dont une agression sexuelle avec séquestration. Dans le profil criminel de ce monsieur, on remarque plusieurs déviances sexuelles ainsi que plusieurs traits de troubles de personnalité. Monsieur ne semblait pas apte à se remettre en question ni de s'interroger sur ses comportements criminels. Son discours comportait constamment les mêmes distorsions cognitives concernant la sexualité. Malgré plusieurs interventions faites par l'équipe de gestion de cas, le sujet retombait perpétuellement dans des ruminations et des distorsions cognitives qui influençaient grandement son comportement et donc le risque qu'il comportait pour la communauté. Il faisait part dans son discours d'un intérêt sexuel prononcé et il disait vouloir avoir une femme simplement à des fins sexuelles. Il n'éprouvait aucun intérêt à

s'impliquer dans une relation. Il n'était pas en mesure non plus de maintenir les acquis réalisés dans ses programmes correctionnels, ce qui le plaçait également à risque de récidive. En lien avec le MVS, il n'était pas en mesure de se projeter dans l'avenir ni d'établir des objectifs pour l'avenir autres que de ne plus être assigné à résidence. Considérant l'ensemble de ces faits, il aurait été difficile de diminuer son risque et les techniques issues du MVS n'ont pas permis de le faire évoluer au cours de mon suivi avec lui.

Le cas de monsieur B constitue une illustration éloquente de situations où les carences d'introspection mènent à un échec dans l'application du MVS au sein du modèle de gestion du risque. Dans de pareils cas, il est possible d'identifier les personnes qui nécessitent l'encadrement serré mis en place par le modèle RBR afin de gérer leur séjour en cours de réinsertion sociale.

Rôle de l'agent de libération

Afin de pouvoir appliquer pleinement le modèle des vies saines, il faudrait revoir le rôle de l'ALC dans la réinsertion sociale des délinquants fédéraux. Considérant le cadre mis en place actuellement, l'agent de libération se doit d'agir à titre d'agent de surveillance. Son rôle se rapproche beaucoup de celui d'un enquêteur qui cherche à connaître les moindres faits et gestes de la personne sous enquête. Cela peut créer une distance entre l'agent et le délinquant en nuisant grandement à l'alliance thérapeutique. En effet, les ALC semblent apparaître beaucoup plus comme des policiers aux yeux des délinquants, ce qui vient à les frustrer grandement. Monsieur D a verbalisé dans l'une des rencontres qu'il éprouvait beaucoup de difficulté à être pleinement transparent lors des rencontres avec son agent de libération puisqu'il le considérant comme un policier. Cette entrevue faisait suite à la rencontre hebdomadaire de son programme correctionnel. Il affirmait être davantage enclin à s'exprimer dans ce programme puisqu'il était entouré de personnes dans sa situation et qu'il sentait que l'agent de programme voulait réellement l'aider dans sa réinsertion sociale. Mentionnons que le programme auquel était inscrit le sujet était celui du MCPI qui implante plusieurs aspects issus du modèle des vies saines. Cet exemple

illustre bien le fait que le rôle de l'ALC n'est pas adapté à l'heure actuelle à celui préconisé par le MVS.

Outre l'argument affirmant que l'ALC se doit d'être une figure d'autorité, un autre point ressort comme frein à l'application d'un modèle holistique axé sur les besoins d'un individu. Depuis maintenant plusieurs années, il est possible de remarquer un changement dans la définition des tâches qu'un agent se doit de remplir. Auparavant, il s'assurait de la réinsertion sociale de l'individu en agissant comme agent de changement. Il employait plusieurs types d'interventions afin d'amener un changement positif chez l'individu et ainsi l'amener à être un citoyen respectueux des lois qui régissent notre pays. Or, la tâche principale d'un agent en vient à occuper une fonction d'orienteur pour le délinquant. Cela s'explique par le fait qu'un agent de libération conditionnelle à l'intérieur du SCC oriente le délinquant vers différentes ressources. Ainsi, l'intervention comme mesure clinique d'aide individualisée n'est plus au cœur des rencontres avec le délinquant puisqu'elle est désormais réalisée par d'autres intervenants affiliés au SCC.

Actuellement, les facteurs dynamiques inscrits au plan correctionnel d'un individu sont abordés dans son programme correctionnel réalisé en groupe et qui a principalement lieu une fois par semaine. Le principal mandat de l'agent est d'orienter l'individu vers le programme qui répond le mieux à son risque. Lorsqu'un délinquant nécessite un suivi individuel, il sera principalement orienté vers un suivi psychologique ou psychiatrique avec un employé du SCC. L'agent à la responsabilité de s'assurer que le délinquant poursuit un tel suivi lorsque ses conditions spéciales l'y obligent. L'agent de libération conditionnelle s'assure de faire les vérifications auprès des différents intervenants afin de confirmer l'implication et le comportement adéquat de l'individu. L'agent doit noter dans les rapports qu'il achève les changements observés ainsi que tout autre élément pertinent au suivi.

La recherche d'emploi est également une condition spéciale souvent attribuée aux délinquants. Il s'agit d'une tâche qui peut s'avérer difficile compte tenu des antécédents,

de l'âge et de l'inexpérience des personnes à leur sortir d'établissement. L'agent orientera le délinquant vers des ressources spécialisées en recherche d'emploi, remettant ainsi l'intervention par rapport à ce facteur dynamique dans les mains d'autres intervenants. Bref, lors des rencontres, l'agent s'assure principalement que le sujet respecte ses conditions spéciales et gère le risque en fonction des directives du commissaire. Il recueille également l'information auprès des différents intervenants afin d'inscrire l'ensemble des changements observés chez un individu.

Afin de pouvoir appliquer le modèle avancé par Ward, il faudrait revoir le rôle de l'agent de libération conditionnelle à l'intérieur du système présentement en place. Tel que susmentionné, le fait que l'agent de libération, qui est la principale personne assurant le suivi du délinquant, possède un rôle de gestionnaire de cas influence grandement l'alliance thérapeutique et ainsi la confiance mutuelle. Selon Bourgon, Gutierrez et Ashton (2012), le rôle de gestionnaire de cas consiste à gérer ses clients et les services qui lui sont offerts. Puisque l'emphase est présentement placée sur la surveillance du délinquant et que la majorité de l'intervention est consacrée à l'évaluation du risque et à l'assurance du respect des obligations de la peine, il reste peu de temps pour se consacrer aux étapes nécessaires pour répondre à la vision du MVS. Pour ce faire, il faudrait orienter l'intervention plus spécifiquement vers la réadaptation. Dans l'approche de gestion de cas, la tâche de favoriser le changement prosocial relève des intervenants qui offrent les services sociaux, de réadaptation ou de traitement, et non celle du gestionnaire de cas (Bourgon, Gutierrez, Ashton, 2012). Des programmes, tel l'IFSSC ont été mis sur pied afin de former l'agent pour qu'il s'implique dans le processus de changement de l'individu par des interventions cognitivo-comportementales. Cela s'inscrit dans une perspective de changement prosocial qui favorise le travail thérapeutique et considère le travail de gestion de cas comme accessoire.

Il existe deux principaux défis identifiés par Bourgon, Gutierrez et Ashton (2012) afin qu'un intervenant puisse s'inscrire dans une perspective d'agent de changement. D'abord, il est important que l'intervenant comprenne l'approche cognitivo-comportementale et

ses effets sur le travail de changement qui est réalisé lors des rencontres individuelles. Le second défi est de traduire l'évaluation traditionnelle du risque et des besoins en un plan précis d'intervention. Lorsque l'agent est en mesure de surmonter ces défis, il peut se concentrer sur l'application des processus de traitement et ainsi favoriser le changement d'attitude et de comportement. Cette perspective d'intervention s'inscrit plus facilement dans un modèle orienté vers les besoins de l'individu. Ce travail revient actuellement aux agents de programme qui rencontrent les délinquants de façon hebdomadaire ou à intervalle plus espacé. Cependant, l'intervention réalisée par les agents de programme correctionnel se fait à l'intérieur de groupes et elle est rarement individualisée. Cette situation peut amener le délinquant à ne pas verbaliser l'ensemble de ses besoins de peur d'être jugé par les autres participants du groupe. En effet, l'un des hommes rencontrés au CCC affirmait qu'il n'était pas enclin à s'ouvrir entièrement lors des rencontres de son programme puisqu'il n'était pas confortable à l'idée de parler de ses antécédents devant les autres participants.

Il apparaît logique de placer l'ALC au centre de l'intervention puisqu'il s'agit fréquemment du membre du SCC ayant le plus de contacts avec un délinquant. Bien que certains spécialistes de l'intervention possèdent des outils que l'ALC n'a pas, il agit comme ressource principale face au délinquant et est en mesure d'orienter ses rencontres vers l'intervention individualisée afin de répondre davantage à ce qui est proposé dans le MVS.

CHAPITRE 5
CONCLUSION

Les tâches rattachées au poste d'agent de libération conditionnelle ne permettent pas d'appliquer pleinement un modèle de réinsertion sociale basé exclusivement sur les besoins d'un individu. D'abord, la gestion du risque s'impose comme élément principal des fonctions de l'agent de libération conditionnelle. Dans le milieu de vie qu'est un CCC, le surveillant de libération est le membre de l'équipe de gestion de cas qui est le plus fréquemment en contact avec le délinquant. Toutefois, le rôle d'agent de changement est attribué aux agents de programmes correctionnels qui sont ceux à qui l'on demande d'intégrer différents aspects du modèle des vies saines à l'intérieur de leurs rencontres de groupe. Ainsi, bien qu'exposés à des éléments du MVS, les délinquants en transition ne bénéficient pas de programmes correctionnels individuels au cours desquelles un plan de réinsertion personnel pourrait être élaboré selon le modèle. L'ALC est la personne qui serait le mieux positionnée pour un suivi individuel axé sur des aspects du MVS. De plus, il serait efficace de s'assurer que l'intervention intégrant des aspects du MVS soit appliquée par l'ensemble des membres de l'équipe de gestion de cas. Ainsi, le délinquant serait davantage en mesure d'intégrer les concepts du modèle, car l'exposition de ceux-ci ne serait pas limitée aux rencontres de programme correctionnel. Également, les individus n'ayant pas un tel programme pourraient également intégrer les concepts du MVS.

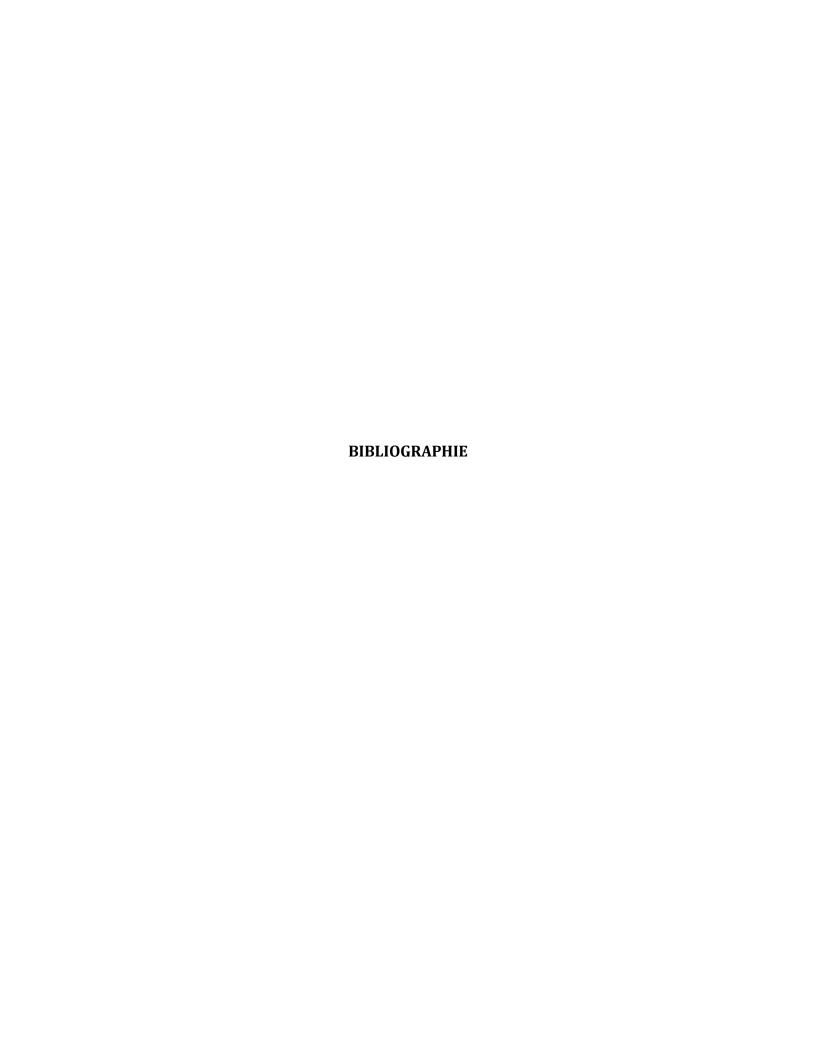
Il demeure important de tenir compte que ce n'est pas l'ensemble des délinquants qui ont la motivation et les capacités pour intégrer les concepts du MVS. Il est important de maintenir un cadre serré pour ces personnes tel que proposé par le RBR. Ce cadre se veut nécessaire pour les délinquants qui comportent un haut risque de récidive. Malgré le fait que les conditions spéciales entrent fréquemment en conflit avec la réalisation des biens primaires, il demeure important de maintenir certains points apportés par le présent modèle de gestion du risque qui est employé par le SCC afin d'assurer la protection de la société.

Récemment, plusieurs coupures ont été réalisées au Service correctionnel du Canada, diminuant ainsi les services offerts à l'endroit des délinquants. À titre d'exemple, au Centre correctionnel communautaire où a été réalisé mon stage, le poste d'un agent de libération

conditionnelle a été aboli, forçant les autres membres de l'équipe à absorber cette charge de travail. L'une des conséquences majeures des coupures réalisées au SCC s'est faite remarquer au niveau de l'intervention réalisée à l'endroit des délinquants. Considérant que les agents en place se doivent de prendre en charge un plus grand nombre de cas, il devient ardu pour ceux-ci d'intervenir en profondeur tout en s'assurant de répondre à l'ensemble des échéances prescrites dans chacun des dossiers. Cette situation vient influencer grandement la capacité d'intervenir de façon poussée et de pratiquer des interventions axées principalement sur les besoins de l'individu. L'agent agit donc principalement comme gestionnaire de cas, gérant avant tout le risque et ne poursuivant pas son intervention jusqu'à sa conclusion. Il est important de mentionner qu'un agent de libération a acquis des outils d'intervention à travers sa formation scolaire qui peuvent aider le délinquant. Également, un accompagnement accentué en communauté et dans les différentes sphères de vie du délinquant serait bénéfique pour celui-ci. Ainsi, attribuer un nombre moins élevé de cas à chaque ALC, comme avant les coupures gouvernementales, serait facilitant pour l'application du MVS.

La philosophie adoptée depuis plusieurs années par le SCC éloigne l'agent de libération conditionnelle de l'intervention clinique avec le délinquant en orientant progressivement ses tâches vers la gestion de dossiers. Afin de pouvoir espérer un retour de l'agent de libération vers une approche davantage clinique, il est possible d'affirmer qu'il faudrait revoir les éléments qui constituent la gestion des dossiers. Un point serait de diminuer le nombre de cas attribués à chaque agent afin qu'ils puissent davantage pousser leurs interventions et de diminuer le nombre de documents à remplir. Cela libèrerait du temps et permettrait de développer une meilleure alliance thérapeutique avec les délinquants et ainsi permettre de travailler spécifiquement sur les biens primaires des individus. Un autre aspect a été proposé par l'enquêteur correctionnel dans son récent rapport (Sapers, 2014) alors qu'il suggère de centraliser l'ensemble des services offerts aux délinquants dans des mêmes établissements. La communication et l'intervention conjointe entre les différents membres de l'équipe de gestion de cas en seraient facilitées et davantage

efficaces. Le fait que tous les membres de l'équipe se retrouvent dans un même emplacement permettrait de bénéficier d'un meilleur transfert des connaissances.



Anderson, G. (1993). *Fundamentals of Educational Research*. Falmer Press, London, pp: 152-160.

Andrews, D. A. (2006). Enhancing adherence to risk-need-responsivity: Making quality a matter of policy. *Criminology and Public Policy*, *5*, 595-602.

Andrews, D. A. & Bonta, J. (1995). *The Level of Service Inventory - Revised*. Toronto: Multi-Health Systems.

Andrews, D.A. & Bonta, J. (1998). *The psychology of criminal conduct* (2nd ed.). Cincinnati, OH: Anderson Publishing.

Andrews, D. A. & Bonta, J. (2006). *The psychology of criminal conduct* (4th ed.). Newark, NJ: LexisNexis.

Andrews, D.A. & Bonta, J. (2007) *Risk-Need-Responsivity Model for Offender Assessment and Rehabilitation*. Carleton University: Public Safety of Canada

Andrews, D. A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5th ed.). New Providence, NJ: LexisNexis.

Andrews, D. A., & Bonta, J. (2010b). Rehabilitating criminal justice policy and practice. *Psychology, Public Policy and Law, 16,* 39-55.

Andrews, D. A., Bonta, J., & Wormith, S. J. (2004). *The Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI)*. Toronto: Multi-Health Systems.

Andrews, D. A., Bonta, J., & Wormith, S. J. (2006). The recent past and near future of risk and/or need assessment. *Crime and Delinquency*, *52*, 7-27.

Andrews, D. A., Bonta, J., & Wormith, S. J. (2008). *The Level of Service/Risk-Need-Responsivity (LS/RNR)*. Toronto, Canada: Multi-Health Systems.

Andrews, D.A., Bonta, J., Wormith, J.S. (2011). The Risk-Need-Responsivity (RNR) Model: Does Adding the Good Lives Model Contribute to Effective Crime Prevention?. *Criminal Justice and Behavior*, 38:7,735-755.

Andrews, D. A., Bonta, J., & Hoge, R. D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior*, *17*, 19-52.

Andrews, D.A., & Dowden, C. (2006). Risk principle of case classification in correctional treatment: A meta-analytic investigation. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 50, 88-100.

Andrews, D. A., Dowden, C., & Rettinger, J. L. (2001). Special populations within corrections. In J. A. Winterdyk (Ed.), *Corrections in Canada: Social reactions to crime* (pp. 170-212). Toronto: Prentice-Hall.

Andrews, D. A., & Robinson, D. (1984). *The Level of Supervision Inventory: Second report.* Toronto, Ontario: Ministère du Service Correctionnel.

Andrews, D. A., Zinger, I., Hoge, R. D., Bonta, J., Gendreau, P., & Cullen, F. T. (1990). Does correctional treatment work? A psychologically informed meta-analysis. *Criminology*, *28*, 369-404.

Aktouf, O. (1987). Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. *Presses de l'Université du Québec, Montréal*.

Arnold, T. (2007). *Dynamic changes in the Level of Service Inventory-Revised (LSI-R) and the effects on prediction accuracy*. Unpublished Master's Dissertation, St. Cloud University, St. Cloud, Minnesota.

Aspinwall, L. G. and Staudinger, U. M. (Eds.) (2003). *A Psychology of Human Strengths: Fundamental Questions and Future Directions for a Positive Psychology.* Washington, DC: American Psychological Association.

Association des services de réhabilitation sociale du Québec. Qu'est-ce que la réinsertion sociale. Repéré à http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion_grs.php

Aubin-Auger, I., Mercier, A., Baumann, L., Lehr-Drylewicz, A. M., Imbert, P., & Letrilliart, L. (2008). Introduction à la recherche qualitative. *Exercer*, *84*(19), 142-5.

Bailey, W. C. (1966). Correctional Outcome: An evaluation of 100 reports. *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, 57*, 153-160.

Beech, A., & Hamilton-Giachristsis, C. E. (2005). Relationship between therapeutic climate and treatment outcome in group-based sexual offender treatment programs. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, *17*(2), 127–140.

Bonta, J. (2002). Offender risk assessment: Guidelines for selection and use. *Criminal Justice and Behavior*, *29*, 355-379.

Borzycki, M. (2005). *Interventions for Prisoners Returning to the Community*. Canberra, Australia: Australian Institute of Criminology.

Borzycki, M. & Baldry, E. (2003). Promoting Integration: The Provision of Prisoner Postrelease Services. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*. 262. Canberra, Australie: Australian Institute of Criminology.

Borzycki, M. & Makkai, T. (2007). Prisoner reintegration Post-release. Canberra:

Australian Institute of Criminology.

Bourgon, G. & Armstrong, B.A. (2005). Transferring the principles of effective treatment into a "real world" prison setting. *Criminal Justice and Behavior*, *32*, 3-25.

Bourgon, G., Gutierrez, L. & Ashton, J. (2012) *From Case Management to Change Agent: The Evolution of What Works Community Supervision.* Canada: Public Safety Canada.

Burnettt, R. & Maruna, S. (2006). The Kindness of Prisoners: Strengths-based Resettlement in Theory and in Action. *Criminology and Criminal Justice*, 6(1), 83-106.

Campbell, M. A., French, S., & Gendreau, P. (2007). *Assessing the utility of risk assessment tools and personality measures in the prediction of violent recidivism for adult offenders* (Rapport 2007-04). Ottawa, Ontario: Public Safety Canada.

Cortoni, F. (2013). *Prévenir la récidive : Les programmes correctionnels*. Communication présentée à la Conférence de consensus sur la prévention de la récidive, Paris, France.

Cortoni, F., Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes : une recension. *Criminologie*, 42 (1), 61-89.

Cummins, R. A. (1996). The domains of life satisfaction: an attempt to order chaos. *Social Indicators Research*, 38, 303–328.

Deci, E. L., & Ryan, R.M. (2000). The "what" and "why" of goal pursuits: human needs and the self-determination of behaviour. *Psychological Inquiry*, 11, 227-268.

Dowden, C., & Andrews, D. A. (1999a). What works for female offenders: A meta-analytic review. *Crime and Delinquency*, 45, 438–452.

Dowden, C., & Andrews, D. A. (1999b). What works in young offender treatment: A meta-analysis. *Forum on Corrections Research*, 11(2), 21–24.

Emmons, R. A. (1999). *The psychology of ultimate concerns*. New York, Guilford Press.

Farrington, D. P. (1991). Childhood aggression and adult violence: early precursors and later life outcomes. The development and treatment of childhood aggression. D. J. Pepler and K. H. Rupin. Hillsdale, NJ, Erlbaum: 5-29.

Fox, A. (2002). Aftercare for Drug-Using Prisoners: Lessons from an International Study". *The Probation Journal*, 49, 120-129.

Glaser, B. (2010). Paternalism and the good lives model of sex offender rehabilitation. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*. Advance online publication.

Govier, T. (2002). Forgiveness and Revenge. London: Routledge.

Griffiths, C.T., Dandurand, Y., et Murdoch, D. (2007). *The Social Reintegration of Offenders and Crime Prevention*. Ottawa, Public Safety Canada, National Crime Prevention Centre.

Grove, W. M., Zald, D. H., Lebow, B. S., Snitz, B. E., & Nelson, C. (2000). Clinical versus mechanical prediction: A meta-analysis. *Psychological Assessment*, *12*, 19-30.

Kekes, J. (1989). *Moral Tradition and Individuality*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

Kirby, B. C. (1954). Measuring effects of treatment of criminals and delinquents. *Sociology and Social Research*, *38*, 368-374.

Lefrançois, J. (2002). *Le Modèle des vies saines appliqué dans le traitement de délinquants sexuels suivis dans la communauté* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.

Lievore, D. (2004). *Recidivism of Sexual Assault Offenders: Rates, Risk Factors and Treatment Efficacy*. Canberra, Australie: Australian Institute of Criminology.

Linley, P.A., Joseph, S. (2004). Positive change following trau, a and adversity: a review. J Trauma Stress, 17:1, 11-21.

Lipton, D., Martinson, R., & Wilks, J. (1975). *The effectiveness of correctional treatment: A survey of treatment evaluation studies.* New York: Praeger.

Lösel, F. (2001). Evaluating the effectiveness of correctional programs: Bridging the gap between research and practice. Dans G.A. Bernfeld and D.P. Farrington (Dir.), *Offender Rehabilitation in Practice*. Chichester, UK: Wiley.

Lowenkamp, C.T., Latessa, E.J., et Holsinger, (2006). The risk principle in action: What have we learned from 13,676 offenders and 97 correctionnal programs? *Crime and Delinquency*, *53*, 77-93.

Maruna, S. (2001). *Making Good: Hox Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives*. Washington: DC. American Psychological Association.

Maruna, S. & LeBel, T. (2002). Revisiting Ex-prisoner Re-entry: A Buzzword in Search of a Narrative. Dans S. Rex and M. Tonry (dir.), *Reform and Punishment: The Future of Sentencing*. (p. 158-180) Portland: Willan Publishing.

McCord, J. (1979). Some child rearing antecedents of criminal behaviour in adult men. *Journal of Personality and Social Psychology* 37: 1477-1486.

McCulloch, P. & Kelly, L. (2007). Working with sex offenders in context: Which way forward? *Probation Journal*, 54(1), 7-21.

McMurran, M., & Ward, T. (2004). Motivating offenders to change in therapy: An organizing framework. *Legal and Criminological Psychology*, 9, 295-311.

Miller, W. R., & Rollnick, S. (1991). Motivational interviewing: preparing people to change addictive behavior. Guilford Press. *New York*.

Miller, W. R., & Rollnick, S. (2002). Motivational interviewing: Preparing people for change. Guilford. *New York*.

Motiuk, L. (2001). La réinsertion sociale sans risque des délinquants au moyen de la sélection, l'intervention et la supervision. *Forum recherche sur l'actualité correctionnelle*, 13 (1), 3-5.

Motiuk, L. L., Bonta, J., & Andrews, D. A. (1990). *Dynamic predictive criterion validity in offender assessment*. Paper presented at the Canadian Psychological Association Annual Convention, Ottawa.

Murphy, M.C. (2001). *Natural Law and Practical Rationality*. New York: Guilford Press.

Nussbaum, M. C. (2000). *Women and Human Development: the Capabilities Approach* . New York: Cambridge University Press.

Ogloff, J. R. P., & Davis, N. R. (2004). Advances in offender assessment and rehabilitation: Contributions of the risk-needs- responsivity approach. *Psychology, Crime & Law, 10,* 229-242. doi:10.1080/0683160410001662735

Pogarsky, G., & Piquero, A. (2003). Can punishment encourage offending? Investigating the "resetting" effect. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 40, 95-120.

Potter, N. N. (2002). *How Can I Be Trusted*?: a Virtue Theory of Trustworthiness. Lanham, MD: Rowman & Littlefield Publishers Inc.

Pratt, T. C., & Cullen, F. T. (2005). Assessing macro-level predictors and theories of crime: A meta- analysis. In M. Tonry (Dir.), *Crime and justice: A review of research*. (Vol. 32), pp. 373-450. Chicago, IL: University of Chicago Press.

Purvis, M. (2006). *Seeking a Good Life: Human Goods and Sexual Offending*. PhD Manuscript.

Quinsey, V.L. (2008). Seeking enlightenment on the dark side of psychology. *Trauma, Violence, and Abuse.* 9, 72-83.

Rasmussen, D.B. (1999). Human flourishing and the appeal to human nature. Human flourishing. Dans Paul, E.F., Miller, F.D., & Paul, J., (Eds), *Human Flourishing*. 1-43. New York, Cambridge Unversity Press.

Raynor, P. (2007). Risk and need assessment in British probation: The contribution of the LSI-R. *Psychology, Crime, and Law, 13*, 125-138.

Raynor, P., Kynch, J., Roberts, C., & Merrington, S. (2000). *Risk and need assessment in probation services: an evaluation.* Home Office Research Study No. 211. London, England: Home Office.

Réinsertion. (s.d). *Dans Dictionnaire Larousse en ligne.* Repéré à http://www.larousse.fr/dictionnaires/français-monolingue

Sampson, R.J., Laub, J.H. (1995). *Crime in the Making : Pathways and Turning Points through Life*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

Sapers, H. (2014). Rapport Annuel 2013-2014 du Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada. Canada.

Smith, P., Goggin, C., & Gendreau, P. (2002). *The effects of prison sentences and intermediate sanctions on recidivism: General effects and individual differences* (Rapport 2002-01). Ottawa, Ontario: Public Safety Canada.

Steadman, H., & Cocozza J. (1974). *Carreers of the criminally insane.* Lexington, MA: Lexington Books.

UNODC (2012), *Introductory Handbook on Crime Prevention of Recidivism and the Social Reintegration of Offenders*. Criminal justice Handbook Series. New York, 166.

Ward, T. (2002). Good lives and the rehabilitation of offenders: Promises and problems. *Agression and Violent Behavior*. 7, 513-528.

Ward, T., & Brown, M. (2003). The risk-need model of offender rehabilitation: A critical analysis. Dans Ward, T., Laws, D.R., & Hudson, S. M.(Eds). *Sexual Deviance: Issues and Contreversies* (pp.338-353). Hudson. Thousand Oaks, CA: Sage.

Ward, T., & Brown, M. (2004). The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation. *Psychology, Crime and Law.* 10:3, 243-257.

Ward, T., Mann, R.E., Gannon, T.A (2007). The good lives model of offender rehabilitation: Clinical implications. *Agression and Violent Behavior*. 12, 87-107.

Ward, T., Mesler, J., &Yates, P. (2007). Reconstructing the Risk-Need-Responsivity model: A theoretical elaboration and evaluation. *Aggression and Violent Behavior*, *12* (08), 228.

Ward, T., Stewart, C.A. (2003). Criminogenic needs and human needs: A theoretical model. *Psychology, Crime and Law*, 9, 125-143.

Ward, T. & Stewart, C.A. (2003). "The treatment of sex offenders: Risk management and good lives." *Professional Psychology: Research and Practice* 34: 353-360.

Ward, T., Vess, J., & coll. (2006). "Risk management or goods promotion: The relationship between approach and avoidance goals in treatment for sex offenders." *Aggression and Violent Behavior* 11: 378-393.

Ward T., Yates, P., & Willis, G. (2012). The good lives model and the risk need responsivity model: A critical response. *Criminal Justice and Behavior*, 39, 94-110.

Willis, G. & Ward, T. (2011). Striving for a Good Life: The Good Lives Model applied to released child molesters. *Journal of Sexual Aggression*, 17, 290-303.

Yin, R. (1984). *Case study research: Design and methods* (1st ed.). Beverly Hills, CA: Sage Publishing.

Yin, R. K. (2003). *Case study research: Design and methods* (3rd ed.). Thousand Oaks, CA: Sage.

ANNEXE 1 : CONDITIONS SPÉCIALES

Monsieur A:

- Demeurer à un endroit spécifique : demeurer dans un centre correctionnel communautaire ou un centre résidentiel communautaire, ou encore dans un autre établissement résidentiel (placement dans une maison privée par exemple) approuvé par le Service correctionnel du Canada jusqu'à la date d'expiration du mandat.
- -Éviter personnes- Victime (s): Ne pas communiquer directement ou indirectement avec tout membre de la famille de la victime.

Monsieur B:

- -Suivre traitement psychiatrique : suivre le traitement psychiatrique organisé par votre surveillant de libération conditionnelle.
- Demeurer endroit spécifique : demeurer dans un centre correctionnel communautaire ou un centre résidentiel communautaire, ou encore dans un autre établissement résidentiel (placement dans une maison privée par exemple) approuvé par le Service correctionnel du Canada jusqu'à la date d'expiration du mandat.
- -Éviter débits de boissons : Ne pas entrer dans un établissement où la vente ou la consommation d'alcool constitue la principale source de revenus.
- -Éviter personnes- Victime (s): Ne pas communiquer directement ou indirectement avec la victime et tout membre de sa famille et interdiction de pénétrer dans un périmètre de moins de 500 mètres de l'adresse de la victime ou tout autre endroit où elle pourrait habiter et travailler.

Monsieur C

-Demeurer endroit spécifique: demeurer dans un centre correctionnel communautaire ou un centre résidentiel communautaire, ou encore dans un autre établissement résidentiel (placement dans une maison privée par exemple) approuvé par le Service correctionnel du Canada jusqu'à la date d'expiration du mandat.

Monsieur D

-Demeurer endroit spécifique: demeurer dans un centre correctionnel communautaire ou un centre résidentiel communautaire, ou encore dans un autre établissement résidentiel (placement dans une maison privée par exemple) approuvé par le Service correctionnel du Canada jusqu'à la date d'expiration du mandat.

-Éviter débits de boissons : Ne pas entrer dans un établissement où la vente ou la consommation d'alcool constitue la principale source de revenus.